



HAL
open science

Conditionnel

Jacques Bres

► **To cite this version:**

| Jacques Bres. Conditionnel. Encyclopédie Grammaticale du Français, 2020. hal-04027266

HAL Id: hal-04027266

<https://univ-montpellier3-paul-valery.hal.science/hal-04027266>

Submitted on 13 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bres J. (2020). *Conditionnel*, notice in *Encyclopédie grammaticale du français*, EGF (50 p.)

Le conditionnel

1. Délimitation du domaine

1.1. Morphologie

Ce que l'on appelle en français *conditionnel* est un ensemble de trois formes verbales : simple, composée, sur-composée :

| f. simple | f. composée | f. sur-composée |
|------------------------------|---------------------------------------|---|
| il neigerait je sortirais | il aurait neigé je serais sorti(e) | il aurait eu neigé j'aurais été sorti(e) |

Comme pour tous les autres temps verbaux, la forme composée se construit à partir de la forme simple : elle a la structure [auxiliaire_{être/avoir} au conditionnel + V. au participe passé] ; la forme sur-composée redouble cette formation : [auxiliaire_{avoir} au conditionnel + auxiliaire_{être/avoir} au participe passé + V. au participié passé].

La forme sur-composée est, comme les autres temps de ce type à l'exception du *passé surcomposé* (*il a eu neigé, j'ai été sorti*), fort peu employée, mais bien attestée (**Borel à par.**) comme dans ce tour éventuel :

(1) *J'aurais eu commis* des crimes affreux que je n'aurais pas eu un sommeil plus bourrelé. (E. Sue, *Les Mystères de Paris*, 1843)

Précisons que nous ne traiterons pas des formes sur-composées. Voir notice *Formes surcomposées*.

La grammaire traditionnelle parle de *conditionnel présent* pour la forme simple et de *conditionnel passé* pour la forme composée. Nous reprendrons ces dénominations, bien que, nous le verrons, elles soient fort inadéquates. On a pu considérer également jusqu'à il y a peu (et certains continuent de le faire !) comme relevant également du conditionnel la forme *il eût neigé, je fusse sorti*, sous le nom de *conditionnel passé 2^e forme* :

(2) Je sens qu'il n'est pas dans mon destin d'être un grand bandit. En le devenant, je *fusse sorti* de moi-même, c'est-à-dire des régions consolantes où je m'enfouis. (J. Genet, *Miracle de la rose*, 1947)

Grossière bévue procédant de l'identification de cette forme non par sa morphologie mais par son emploi : il s'agit là du subjonctif plus-que-parfait, qui a, au cours des siècles, dans cet emploi éventuel contrefactuel, progressivement (Combettes 2018) été remplacé par le conditionnel passé (*en le devenant, je serais sorti de moi-même*).

Certains, dont nous sommes, proposent d'intégrer au système des temps les périphrases formées sur la grammaticalisation en auxiliaires des verbes *aller* et *venir (de)* + infinitif : il convient donc de poser la question de leur réalisation au conditionnel.

La périphrase *prospective* [*aller* + inf.] est défective (Bres 2015) : elle ne se réalise qu'au présent (*il va neiger*) et à l'imparfait (*il allait neiger*). La langue française (normée) ne dispose pas de la forme prospective : **il irait neiger*, à la différence d'une langue comme le portugais (*iria nevar*).

Trois précisions :

– on peut relever sur internet quelques très rares occurrences de *aller* auxiliaire de prospection au conditionnel :

(3) [...] Puis, le coût des places (de parking) qui varie selon la disponibilité, il y en a qui sont couverts au cas où il **irait pleuvoir**, d'autres non. (www.mesarticles.be, relevé le 26/11/2020)

– l'auxiliaire *venir à* peut suppléer *aller* auxiliaire de prospection au conditionnel (et au futur) :

(4) Lumîr. – Et d'autre part, quand il **viendrait à mourir**...
Louis. – Cela m'encouragerait à l'épouser. (P. Claudel, *Le Pain dur*, 1918)

– l'on trouve par ailleurs *aller* au conditionnel en tant qu'auxiliaire non de *prospection* mais d'*allure extraordinaire* (Damourette et Pichon [1911-1936]1970, V, § 1652) :

(5) Fi ! Fi ! Ursule R**, la belle Ursule, plâtrée de rouge **irait gâter** son beau teint, sa peau délicate ! elle **irait se donner** en spectacle, comme un objet de curiosité, à tant par personne [...]. (N. E. Restif de la Bretonne, *La Paysanne pervertie, ou les dangers de la ville*, 1785)

La langue française dispose, en revanche, du conditionnel de la périphrase *rétrospective* [*venir de* + inf.] : *il viendrait de neiger*, comme l'atteste (6) :

(6) Maintenant nous montons dans ces chemins de montagne, parmi des prés pareils à des litières d'où le bétail des nuages **viendrait de se relever** sous le bâton du vent. (Ph. Jaccottet, *Pensées sous les nuages*, 1983)

L'infinitif est à la forme *simple*. Il peut se présenter, bien plus rarement, à la forme *composée* (*il viendrait d'avoir neigé*) :

(7) le distributeur a remplacé le beau poster par une atrocité qui fait passer le film pour un clone de Cabin Fever qui **viendrait d'être sorti** ! (*frTenTen12*, consulté le 22/05/2020)

Le *conditionnel* – nous nommerons par ce singulier l'ensemble des formes présentées – a fait l'objet de nombreuses recherches, notamment depuis les années 2000 : les connaissances le concernant avancent, même si subsistent des points qui font toujours débat. Seront présentées successivement les questions de la dénomination du conditionnel (1.2.), de ses origines (1.3.), de son insertion dans le système des temps de l'indicatif (1.4.), de sa carte d'identité TAM(E) (mode, aspect, temps, évidentialité, 1.5.), de ses emplois et effets de sens en discours (1.6.), et de ses différentes approches (1.7.). Nous présenterons ensuite les principales références

bibliographiques (section 2.), puis l'hypothèse explicative *temporelle dialogique* que nous défendrons pour expliquer les différents emplois du conditionnel (section 3.)

Afin de ne pas alourdir les développements, nous n'illustrerons pas systématiquement chaque point traité par des occurrences des différentes formes du conditionnel.

1.2. Dénomination(s)

Le terme de *conditionnel* a été proposé, selon Yvon (1956), par Palsgrave (1530) : cette dénomination procède de ce que, dès avant le XVI^e siècle, l'emploi le plus fréquent de cette forme se trouvait dans les tours éventuels, notamment : [*si P* (imparfait), *Q* (conditionnel)] : *s'il faisait moins froid, il neigerait*. Dénomination quelque peu à contre-emploi, dans la mesure où, dans cette structure, le conditionnel apparaît non dans la subordonnée conditionnante *si P*, mais dans la principale conditionnée *Q*. Malgré ce, cette dénomination est restée majoritaire et a cours dans les travaux contemporains (*i. a.* Gosselin (1996), Haillet (2002), Dendale (2001), Dendale et Tasmowski (2001), Caudal et Vetters, (2005)), et nous la retiendrons dans la mesure où elle est largement partagée, même si elle s'est vue et se voit toujours concurrencée par d'autres termes. Entre autres : *suppositif* (Beauzée ([1767]2017)), *futur du passé* (Wilmet (1976)), *futur hypothétique* (Guillaume ([1929]1970)), *forme en -rais* (Claris (1971)), *toncal futur* (Damourette et Pichon ([1911-1936]1970)). Bena (2011) fait état de 31 dénominations ! Voir également Pagani-Naudet (2012). Nous verrons dans cette pluralité les difficultés rencontrées par les grammairiens pour appréhender cette forme, qui n'existait pas dans la grammaire latine.

1.3. Origines, développement

Le conditionnel est de création romane : il s'est construit par grammaticalisation (Meillet ([1912]1926), Hopper et Traugott ([1993]2003)), d'un tour périphrastique bas latin [V. à l'infinitif + *habere* ('avoir') à l'imparfait], qui concurrence les tours classiques du [participe futur en *-turus* + imparfait du verbe *être*] et du subjonctif imparfait (Thomas (2012)). Ce tour est parallèle à la formation du futur, construit sur [V. à l'infinitif + *habere* ('avoir') au présent]. Selon Hopper et Traugott ([1993]2003 :108), le chemin de grammaticalisation des lexèmes verbaux est le suivant : [full verb > auxiliary > clitic > affix]. Dans le cas du conditionnel (comme dans celui du futur), la grammaticalisation a atteint la dernière étape : celle où le verbe *habere* a perdu son autonomie accentuelle ainsi que son statut de mot à part entière pour devenir la désinence d'une forme simple :

cantare *habebat* > cantareat > chantereit > chanteroit > chanterait

Cette grammaticalisation est très avancée dès la première attestation dont nous disposons à ce jour, qui date du IX^e siècle, puisque le conditionnel s'y présente sous une forme simple, l'auxiliaire initial latin, décatégorisé et érodé, étant devenu un affixe verbal :

(8) Ell'ent aduret lo suon element : / Melz *sostendreiet* les empedementz / Qu'elle perdesse sa virginitet ('Eulalie se raidit : elle *souffrirait* la torture plutôt que de perdre sa virginité'). (*Cantilène de Sainte-Eulalie*, v. 16, 880).

La valeur sémantique du tour bas latin *cantare habebat* a fait l'objet de diverses interprétations : pour Benveniste ([1966]1974), repris par Bybee, Perkins et Pagliuca (1994:

261-262), il signifierait la prédestination ; pour Fleischman (1982), l'obligation ; pour d'autres comme Tara (2014), il développerait déjà à cette époque la valeur d'ultériorité. En retravail de la notion de prédestination, Bourrova et Tasmowski (2007) analysent le tour **bas latin** comme signifiant la *nécessité aléthique*, à savoir *ce qui ne peut pas ne pas être*. Cette hypothèse a récemment été testée et confirmée sur le corpus PaLaFra (PASSage du LAtin au FRAnçais: constitution et analyse d'un corpus numérique latino-français) par Patard et De Mulder (2021). Ils analysent en détail la transition qui, sémantiquement, conduit des tours aléthiques du bas latin, dans lesquels les sujets sont non-agentifs, aux constructions du français médiéval dans lesquelles le verbe au conditionnel est incident à des sujets agentifs, et développe la double valeur d'ultériorité du passé (9) et d'éventualité (10) :

(9) Lors parlerent li baron ensamble, si dirent que il **envoieroient** a Rome a l'apostele pour ce que il leur savoit mauvais gré de la prise de Jadres. (G. de Villehardoin, *La Conquête de Constantinople*, 1207) ('alors les barons parlèrent ensemble et dirent qu'ils enverraient des hommes à Rôme auprès du pape, parce qu'il leur savait mauvais gré de la prise de Zara')

(10) E io ne **dolreie** de tanta millia hominum, si perduto erent. (Anonyme, *Sermon sur Jonas*, début du X^e siècle, *apud* Wagner (1939 : 303)) ('Et je ne **pleurerais** pas autant de milliers d'hommes, s'ils étaient perdus')

En domaine roman, le catalan, l'espagnol, et le portugais ont construit un conditionnel sur ce modèle, à savoir à partir de la grammaticalisation de *habere* à l'imparfait : *nevaria* ; l'italien et le corse ont construit deux conditionnels sur la grammaticalisation de ce même verbe : l'un au prétérit (*neverèbbe*, *nivarèbbi*), l'autre à l'imparfait (*nevaria*, *nivaria*) moins utilisé. L'occitan, suivant les dialectes, a fait de même : l'un, à l'imparfait (*nevaria*), et l'autre, au plus-que-parfait (*nevera*) dans certains dialectes.

L'hypothèse du conditionnel français comme issu de la grammaticalisation du tour périphrastique bas latin [V. à l'infinitif + *habere* à l'imparfait] est largement partagée par les linguistes, à l'exception de Lanly (1958, 2002) qui a proposé une autre explication : le conditionnel serait issu du subjonctif imparfait latin par remplacement de sa finale, érodée, par celle de l'imparfait de l'indicatif.

1.4. Insertion dans le paradigme et concurrence

Dans ces différentes langues romanes, le conditionnel s'est développé aux dépens du subjonctif, initialement dans certaines complétives et interrogatives indirectes pour signifier l'ultériorité en discours rapporté indirect (libre) et dans les tours éventuels. C'est en français que cette concurrence que le conditionnel a livrée au mode subjonctif a été la plus forte : l'usage des formes de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif s'est amenuisé au fil des siècles, avant d'être frappé d'obsolescence. Ajoutons que le subjonctif (présent et passé) a également été concurrencé par le présent et l'imparfait de l'indicatif.

Pour ce qui est du conditionnel, notons qu'il n'a cependant pas réussi à éliminer le subjonctif, notamment dans certaines relatives. Si l'on trouvait le conditionnel dès le XVIII^e siècle (11), le subjonctif est encore de mise aujourd'hui (12) :

(11) Elle ne doutait pas que je ne me livrasse, pour le moment du moins, à une femme qui **saurait** malgré moi-même, me le faire trouver et m'y ramener plus d'une fois. (C.-P. Crébillon, *Les Egarements du cœur et de l'esprit*, 1738)

(12) Jusqu'où ? La question des questions. Où trouver une femme qui **sache** demander « Jusqu'où ? ». (B. Schreiber, *Un silence d'environ une demi-heure*, 1996)

Dans les complétives dépendant d'un verbe subjectif, après avoir un temps remplacé le subjonctif :

(13) Certes je crains que vous le **maudiriez**. (M. de Navarre, *L'Heptaméron*, 1558, *apud* Gougenheim [1929]1971 : 166).

le conditionnel a dû faire machine arrière et céder la place au subjonctif :

(14) Je crains que vous ne **soyez obligés** de prendre parti. (J.-P. Sartre, *Le Diable et le bon dieu*, 1951) (**que vous ne seriez obligés de prendre parti*)

Pour autant, il ne semble pas avoir dit son dernier mot : il tâche toujours de déloger le subjonctif, comme dans cette occurrence de subordonnée d'opposition qui peut sembler fautive au regard de la norme qui demanderait le subjonctif :

(15) Bien que le virus **pourrait** nous atteindre à travers le masque, le masque pourrait empêcher la transmission vers l'entourage d'une personne atteinte. (courriel d'un universitaire, mai 2020) (*bien que le virus puisse nous atteindre*)

Au cours de ses différents usages en discours au fil des siècles, le conditionnel s'est affranchi de toute tutelle syntaxique et a développé, dans des énoncés autonomes, différents emplois et effets de sens : d'atténuation, de oui-dire, de conjecture, d'indignation, préludique, illustrés en 1.6. et étudiés en 3.

Si le conditionnel a concurrencé le subjonctif, il s'est vu lui-même concurrencé au fil des siècles, dans ses emplois temporels, par deux formes périphrastiques prospectives romanes : [*aller* à l'imparfait + infinitif] (16), [*devoir* à l'imparfait + infinitif] (17) :

(16) Il s'imaginait qu'il **alloit** bientôt **faire** entendre sa voix à tous les morts, qu'il **alloit** les **resusciter** [...] et qu'il **garantiroit** et **preserveroit** à tout jamais de la mort tous ceux qui **observeroient** sa parole. (J. Meslier, *Mémoire des pensées et sentiments*, 1729)

(17) J'ai vû que le grand jour étoit venu, qui **devoit** me **rendre** plus riche qu'homme qui soit sur la terre. (C. L. de Montesquieu, *Lettres persanes*, 1721)

Le conditionnel a donc largement fait sa place au sein du système des temps verbaux, principalement au détriment du subjonctif, même si celle-ci lui est contestée par les deux formes prospectives périphrastiques construites comme lui sur l'imparfait, mais bien moins grammaticalisées, dans la mesure où elles en sont à l'étape 2 du processus de grammaticalisation, celle de l'auxiliarisation de *aller* et de *devoir*, et non à l'étape terminale de l'affixation.

1.5. Le conditionnel : mode, aspect, temps, évidentialité (TAME)

Comme toute forme verbale, le conditionnel peut être décrit à partir des catégories de mode, d'aspect, et de temps, auxquelles il convient d'ajouter la catégorie de l'évidentialité, particulièrement pertinente pour cette forme.

1.5.1. Mode

La question : *le conditionnel est-il un mode particulier ou un temps du mode indicatif ?* a fait l'objet d'âpres débats. Au XVIII^e siècle p. ex., l'Abbé Regnier-Desmarais (1705) considère le conditionnel comme une forme du subjonctif ; Buffier (1709) et Restaut (1730) incluent le conditionnel dans le mode indicatif ; tous trois se voient vivement critiqués par Beauzée ([1767]2017) qui en fait un mode distinct, le *suppositif*. De son côté, le dictionnaire de l'Académie Française, lorsqu'il le mentionne pour la première fois, dans sa 6^{ème} édition (1835), le considère comme un mode à part entière, et il conservera cette analyse jusqu'à l'actuelle édition (9^e). Ainsi font les grammaires scolaires jusqu'à ce que la *Terminologie grammaticale* de 1997 le traite comme relevant de l'indicatif.

Certains travaux récents – certes minoritaires – reprennent pour la développer l'hypothèse du conditionnel-mode (Moeschler et Reboul 2001, Korzen et Nølke 2001, Rossari 2009), ce qui les conduit à dériver les différents emplois du conditionnel de la construction éventuelle [*si P, Q*] :

(18) si tu m'avais écouté, on en **serait** pas là (conversation, 2020)

Ce qui implique de rechercher systématiquement une conditionnelle sous-jacente. Si ladite recherche est aisée pour des tours éventuels implicites comme (19) :

(19) Tenter de remettre l'économie sur pied sans tenir compte de la trajectoire climatique **serait** faire preuve d'une myopie dangereuse. (*Le Monde*, 29/04/2020)

que l'on peut gloser par : *si l'on tentait de remettre l'économie sur pied sans tenir compte de la trajectoire climatique, ce serait faire preuve de myopie*, ladite recherche peut s'avérer particulièrement acrobatique p. ex. pour des occurrences de conditionnel en emploi *factuel* (ou *objectif*, ou *historique*) comme (20, 21), dans lesquelles cette forme peut être remplacée, avec bien sûr quelques nuances de sens, par le passé simple, l'imparfait narratif ou le prospectif :

(20) Au fil des ans, la mention *Live at the Village Vanguard* est devenue un label de qualité indiscutable. Pourtant à l'origine, ce sous-sol n'était nullement destiné à présenter des musiciens de jazz. [...] Le Village Vanguard **amorcerait** un tournant en 1941 en accueillant les bluesmen Leadbelly et Josh White. L'année suivante, les Monday Night sessions débutèrent. [...] (*Jazzman*, avril 2009) (*amorça / amorçait / allait amorcer*)

(21) Elle monta, posant le sac à la place de ses pieds. Durant tout le trajet le sac **gènerait** ses pieds mais Kastner n' **oserait** pas suggérer qu' on le transférât sur la banquette arrière. (J. Echenoz, *Les Grandes blondes*, 1995). (*Durant tout le trajet, le sac gêna / gênait / allait gêner ses pieds mais Kastner n' osa / n' osait / n' allait pas oser* [...])

L'hypothèse du conditionnel-mode nous semble avoir été favorisée par le fait que c'est dans les constructions *éventuelles* [*si P, Q_{conditionnel}*], [*P_{conditionnel} que Q_{conditionnel}*], etc. qu'apparaît le plus fréquemment le conditionnel (Patard et De Mulder 2012) ; et que, plus généralement, le conditionnel dans les langues romanes a le plus souvent remplacé le mode subjonctif de certains tours latins et concurrencé ce mode en français dans les tours éventuels.

La plupart des recherches à partir du XX^e siècle (*i. a.* Guillaume ([1929]1970), Damourette et Pichon ([1911-1936]1970), Wilmet (1976, 2001), Martin (1981), Leeman (1994), Gosselin (1996, 2001), Melis (2001), Veters (2001), Bres (2010a)) considèrent, à l'inverse, que le conditionnel appartient pleinement au mode indicatif. Même *Le Bon Usage* de Grevisse et Goosse, qui défendait l'hypothèse du mode conditionnel depuis sa première édition en 1936, en convient dans sa dernière version (2008¹⁴ : 980). La morphologie (comme la syntaxe, Abouda (1997b)) semble venir en appui de ce classement : (i) le conditionnel comme le futur procèdent de la grammaticalisation d'un même type de construction périphrastique bas latine, nous l'avons vu. (ii) Ils développent, par ailleurs, des emplois parallèles (Azzopardi et Bres (2011)). Si le conditionnel était un mode, il faudrait également considérer le futur ainsi, voire rassembler les deux formes dans un seul mode. Ce que fait Yvon (1956) qui, prenant en compte le parallélisme morphologique du conditionnel et du futur, opte pour regrouper ces deux temps dans un mode nommé *suppositif*, en emprunt à Beauzée ([1767]2017) qui nommait ainsi le seul conditionnel. (iii) D'autre part, chaque mode dispose d'affixes spécifiques : ce n'est pas le cas du conditionnel qui emprunte les siens à l'imparfait.

Le débat *mode conditionnel ou temps du mode indicatif*? nous semble donc (presque) réglé au profit du second membre de l'alternative. À moins qu'il ne rebondisse actuellement sous une autre forme : n'y aurait-il pas, sous une identité homonymique, deux conditionnels (Rousseau (2012)), ou selon une approche en grammaire de constructions, plusieurs *constructions* au conditionnel (Patard (2017), Caudal (2018)) ?

1.5.2. Aspect

Partons de la [figure](#), partagée par différents chercheurs (*i.a.* Dik (1989), Tournadre (2004), Gosselin (2011)), selon laquelle un procès ([représentation cognitive d'un événement](#)) peut être [représenté](#) selon trois phases, *pré-processuelle*, *processuelle*, et *post-processuelle* :

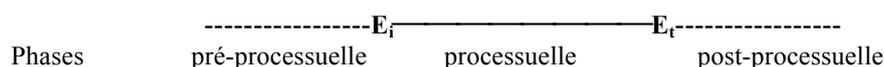


Figure 1. Les phases du procès

On a coutume de dire que l'intervalle $E_i - E_t$ représente l'intervalle du procès. Précisons de la sorte : l'intervalle *temporel* du procès entre le début de sa réalisation E_i ($i = \text{initial}$) et sa fin E_t ($t = \text{terminal}$), à savoir le *temps interne* de sa réalisation. Les différentes façons de représenter le temps interne du procès (phase processuelle), ou le temps qui le précède ou le suit (phases pré- et post-processuelles) constituent les différents aspects grammaticaux d'une langue. (À distinguer de l'aspect *lexical*, porté par le verbe lui-même (cf. notice *Aspect*).

Le conditionnel ne peut pas représenter le temps qui précède le temps interne (phase pré-processuelle) : le français ne réalise pas de forme *prospective* **il irait neiger*. Il peut représenter le temps interne *processivement* (phase processuelle, conditionnel présent) ; et *résultativement* (phase post-processuelle ; conditionnels passé, rétrospectif et sur-composé).

| aspect processif | aspect résultatif |
|------------------|---|
| il neigerait | il aurait neigé il viendrait de neiger il aurait eu neigé |

phase processuelle phase post-processuelle

Complémentaire à cette première dimension aspectuelle concernant les phases du procès, une seconde dimension doit, comme pour toute forme verbale, être envisagée : la façon dont le conditionnel donne à voir ce temps interne : *perfectivement* (on dit également *globalement*) comme le passé simple, ou *imperfectivement*, (on dit également *cursivement*, de façon *sécante*, *non accomplie*) comme l'imparfait, ou de façon *neutre* comme le futur ? Cette seconde dimension de l'aspect n'est guère explicitée que par G. Guillaume ([1929]1970) et ceux qui travaillent, de façon orthodoxe ou hétérodoxe, dans les cadres de la linguistique psychomécanique, ainsi que par ceux qui lui empruntent certains éléments. Trois positions sont en présence :

– celle de G. Guillaume et des psycho-mécaniciens orthodoxes (*i. a.* Imbs (1960), Moignet (1981), Martin (1981)), qui, en appui sur l'affixe [ε] – par convention, nous adoptons, pour la notation de ce morphème, l'affixe **des personnes 1, 2, 3 et 6** –, posent que le conditionnel représente le temps interne *imperfectivement*, comme l'imparfait ;

– celle de M. Wilmet (1976, 2010⁵), qui en appui sur l'infixe [ʁ], pose, à l'inverse, que le conditionnel représente le temps interne *perfectivement*, comme le futur ;

– celle de Gosselin (1996, 2017), Bres (1997), Azzopardi et Bres (2017), selon laquelle le conditionnel représente le temps interne de façon *neutre*, ou « sous-déterminée » au regard de la distinction perfectif / imperfectif. Cette analyse prend appui sur le fait suivant : un énoncé à l'époque passée comme (22) qui actualise la distinction *perfectif / imperfectif* par l'alternance passé simple / imparfait selon une relation discursive d'inclusion ([*s'ouvrit*, *entra* \subset *était assise*, *tombait*]), se voit transposé tout uniment au conditionnel (22a) :

(22) Elle *était* assise les mains dégantées, les épaules nues ; sa tête parée de fleurs *tombait* sur sa poitrine, quand tout à coup la porte *s'ouvrit*, et Hermann *entra*. (P. Mérimée, *La Dame de pique*, 1849)

(22a) Elle *serait* assise les mains dégantées, les épaules nues ; sa tête parée de fleurs *tomberait* sur sa poitrine, quand tout à coup la porte *s'ouvrirait*, et Hermann *entrerait*.

Si le conditionnel peut représenter le temps interne des procès imperfectivement (*serait assise*, *tomberait*) ou perfectivement (*s'ouvrirait*, *entrerait*) selon le contexte (notamment selon l'aspect lexical des procès et la syntaxe), c'est que, contrairement aux analyses qui le posent comme représentant le temps interne soit imperfectivement soit perfectivement, il est neutre (comme le futur) au regard de cette seconde distinction aspectuelle.

1.5.3. Temps

L'indicatif, si l'on suit G. Guillaume ([1929]1970), est le mode du temps *in esse*, à savoir qu'il actualise le procès dans une des trois époques : passée, présente ou future. Si le conditionnel est un temps de l'indicatif, il convient de le positionner par rapport à la division en époques, et par rapport aux autres temps. Comme pour l'aspect, la morphologie du conditionnel se voit sollicitée, et les positions sont différentes selon qu'est privilégié l'infixe [ʁ], issu de l'infinitif de la périphrase latine et qui entre également dans la morphologie du futur, ou l'affixe [ε] qui entre dans celle de l'imparfait : dans le premier cas, le conditionnel sera classé comme un temps de l'époque future ; dans le second, comme un temps de l'époque passée.

– Le conditionnel comme temps de l'époque future : en appui sur l'infixe [ʁ], Guillaume ([1929]1970) (et à sa suite, *i. a.* Imbs (1960), Moignet (1980), Martin (1981), Soutet (2006)) pose que le conditionnel relève de l'époque future : **il s'oppose**, en tant que « futur hypothétique », au « futur catégorique » (le futur des grammaires) sur la base du traitement différent que ces deux temps font de « l'élément hypothétique que comporte la notion de futur » (*op. cit.* : 54). **À partir de** l'analyse contrastive des deux énoncés *vous réussirez / vous réussiriez*, le conditionnel est dit être affecté d'une « surcharge d'hypothèse », **à la différence du** futur qui l'élimine autant que faire se peut (*op. cit.* : 56). Cette approche, si elle rend compte aisément des emplois « modaux », s'avère moins apte à expliquer les emplois « temporels », voire bute sur l'emploi *objectif* réalisé en (20) : le conditionnel de « Le Village Vanguard **amorcerait** un tournant en 1941 » actualise le procès *amorcer* comme *factuel*, donc sans aucune « charge d'hypothèse », comme le signale sa possible glose par le passé simple.

– Le conditionnel comme temps de l'époque passée : en appui sur l'affixe [ε], différentes approches (*i. a.* Wilmet (1976, 2010⁵), Gosselin (1996, 2017), Bres (1997), Vet et Kampers-Manhe (2001)) classent le conditionnel dans l'époque passée, et l'analysent comme un ultérieur du passé (infixe [ʁ]) :

(23) [Turpin de Rains] de ço se vantat [...] que la [la rivière] **ferait** eissir tute de sun canal. (*Le Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople*, XII^e siècle) ('il se vanta qu'il la ferait sortir de son lit')

(24) [Firmin] en arriva même à combiner quelque chose qui lui donna beaucoup de satisfaction. Il **se frapperait** lui-même avec le couteau. Pour Thérèse il **se servirait** de la bouteille. (J. Giono, *Les Âmes fortes*, 1951)

À partir de l'acte de vantardise de l'actant Turpin de Reims en (23) situé dans le passé du narrateur (*se vantat*), l'élément de référence R (*infra* 3.1.1.) à partir duquel est représenté le **temps interne** du procès *ferait eissir* est posé comme ultérieur. Et il en va de même en (24), pour l'élément de référence R des procès *se frapperait* et *se servirait*, à partir de l'acte de penser de Firmin. Positionner le conditionnel dans l'époque passée a les avantages et les inconvénients inverses de l'approche guillaumienne : cette analyse, si elle est très probante pour rendre compte des emplois « temporels », l'est moins pour rendre compte des emplois « modaux » : il n'est p. ex. pas évident d'expliquer le conditionnel dans la construction éventuelle (25) par les deux éléments de *passé* et d'*ultériorité* dans la mesure où le procès est situé dans l'époque future :

(25) tu **rencontrerais** demain l'homme de ta vie, tu **ferais** quoi ? (conversation, 2020)

C'est cependant ce type d'analyse qui est développé pertinemment dans Gosselin (1999) et que nous développerons *infra* en 3.5.

Notons que les deux termes de *présent* et de *passé* pour nommer les formes simple (*il neigerait*) et composée (*il aurait neigé*) sont malencontreuses : elles convoquent l'idée de temps, alors que ce qui distingue les deux formes est l'aspect : *processif / résultatif*.

1.5.4. Évidentialité

L'évidentialité (ou *médiativité*, Guentchéva 1994) (*i. a.* Dendale et Tasmowski (1994), Lazard (2001), Aikhenvald (2004), [voir notice Évidentialité, en préparation](#)) désigne une catégorie grammaticale isolée, au XX^e siècle, par les typologues dans différentes langues du monde non apparentées (notamment balkaniques, amérindiennes, caucasiennes, tibéto-birmanes). Elle concerne la source de l'information qui peut être *directe* (d'origine visuelle, auditive, etc.) ou *indirecte* : l'information est *rapportée* (ouï-dire, [récits traditionnels](#), savoir encyclopédique), ou *inférée* à partir d'indices. Certaines langues ont fortement grammaticalisé l'évidentialité, et la signifient par des affixes, des clitiques, ou des particules. D'autres ne disposent pas de marqueurs spécifiques pour cette [catégorie](#), ce qui ne les empêche pas de la signifient à l'aide de différents éléments, lexicaux et grammaticaux, notamment les temps verbaux. C'est le cas du français : ont été décrits comme marqueurs *occasionnels* de l'évidentialité le passé composé (Guentchéva (1994)), le futur (Squartini (2001)), et tout particulièrement le conditionnel dans les deux emplois de *ouï-dire* (26), et de *conjecture* (27) (qui seront analysés en 3.7. et 3.10.) :

(26) Nintendo NX : sa production ***viendrait de commencer***. Le journal chinois spécialiste de l'électronique et des télécommunications indique en effet que selon ses sources, l'industriel Foxconn vient de lancer la production de composants de la NX. (WWW.jeuxvideo.com, 23/09/2016)

(27) (Une vieille dame, ne trouvant pas le journal qui lui est laissé quotidiennement dans un sac accroché à cet effet au portail de sa maison) – c'est pas quelqu'un qui me le ***volerait*** quand même ? (conversation, 20/09/2018)

Nous avons brossé à grands traits la carte TAME du conditionnel : sur chacune des quatre dimensions mode, temps, aspect, évidentialité, il n'y a pas d'accord explicatif entre les linguistes. Rien de spécifique au conditionnel en cela : on retrouverait la même variété d'analyses, et le même type de divergences avec l'imparfait p. ex. (voir notice *Imparfait*). C'est que le conditionnel, comme l'imparfait, sont des formes au sémantisme difficile à saisir en langue tant leurs emplois en discours sont nombreux, pluralité qui va parfois même jusqu'à la contradiction pour le conditionnel : comment se fait-il p. ex. qu'il puisse signifier en (1) le contrefactuel et en (20, 21) le factuel ?

1.6. Emplois et effets de sens en discours

Le conditionnel a, en discours, des emplois et des effets de sens (les deux termes sont précisés *infra* en 3.2.) nombreux, qui mettent au défi de lui trouver une valeur en langue unique. Ils sont classés traditionnellement en deux ensembles : *temporels* (28-30) d'une part, et *modaux* (31-38) d'autre part. Ce classement à but pédagogique est critiquable dans la mesure où, comme en a fait la démonstration Gosselin (2005), temps, aspect et modalité sont intriqués dans les formes verbales. Pour ce qui est du conditionnel, les emplois « temporels » disposent d'une modalité : les procès sont seulement *possibles* (à l'exception de l'emploi factuel (20, 21, 30)) ; comme les emplois « modaux » disposent d'une temporalité : par l'entremise du contexte, un procès au conditionnel présent est placé dans l'époque présente ou future, un procès au conditionnel passé est (le plus souvent) placé dans l'époque passée. Il paraît plus pertinent aujourd'hui de distinguer, à la suite de Dendale (2001), trois ensembles d'emplois : *temporel* (28-30), *éventuel* (31-33), *épistémique* (34-38). Soit donc :

(i) Emplois *temporels* : ultériorité du passé subjective en discours indirect (28) et indirect libre (29) ; ultériorité objective (30) :

(28) On délibéra si l'on **irait** à la croix Catelan ou sous les murs de Bagatelle. (G. Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, 1869)

(29) Frédéric était un peu fatigué ; la province et la maison maternelle le **délasseraient**. Il partit. (G. Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, 1869)

(30) Du consensus initial **résulteraient** pourtant un certain nombre de dispositifs et une expérience qui allait servir quand, en 1968, Larousse **accepterait** l'idée de créer une nouvelle revue, plus spécialisée : *Langue française*. (J.-Cl. Chevalier, avec P. Encrevé, *Combats pour la linguistique*, 2006)

Dans ce type d'emploi, le conditionnel peut être glosé par le prospectif, ce qui n'est pas le cas pour les emplois d'éventualité et épistémiques. Soit (28a) :

(28a) On délibéra si l'on **allait aller** à la croix Catelan ou sous les murs de Bagatelle.

(ii) Emplois d'éventualité : potentiel (31), irréel du présent (32), irréel du passé (33) :

(31) (Match de football Lyon-Bordeaux. À la mi-temps, Bordeaux mène 1/0, mais a perdu le match aller) Les Girondins ont refait la moitié de leur retard / un deuxième but et c'est eux qui **seraient** qualifiés (France info, février 2015)

(32) Tu **serais** par la mort arraché de mes vœux, / Que pour te ressaisir mon âme **aurait** des yeux, / Des lueurs, des accents, des larmes, des prières, / Qui **forceraient** la mort à rouvrir tes paupières ! (M. Desbordes-Valmore, *Avant toi*, 1839)

(33) Eût-il soupçonné les irrégularités révélées par Crevel, il les **aurait excusées** pour s'en plaindre ! (H. de Balzac, *La Cousine Bette*, 1846)

(iii) Emplois et effets de sens épistémiques : atténuation (34), oui-dire (35), indignation (36), préludique (37), conjecture (38)

(34) **Aurais-tu** les indications de pages de ton article que cite Robert ? (courriel, novembre 2017)

(35) L'analyse des eaux usées **permettrait** de détecter de façon précoce une contamination de la population (*Le Monde*, titre, 27/05/2020)

(36) Comment, j'ai eu soin de son mari et de son moutard, je tiens sa place en tout, et elle **lésinerait** avec moi ! (H. de Balzac, *Béatrix*, 1839)

(37) Ils étaient quelques-uns en qui remontait encore par surprise le conditionnel magique des enfants : alors on **serait** des Peaux-Rouges, et alors, moi, je **serais** le Grand Chef des Aucas. (J.-P. Chabrol, *Les Rebelles*, 1993)

(38) Bonjour, J'ai noté qu'il y avait un devoir à rendre pour le 6 avril en Langue française mais je ne le retrouve plus. Me **serais-je trompée** ? Merci de bien vouloir m'aider. (courriel d'une étudiante, mars 2017)

1.7. Approches du conditionnel

Les traitements du conditionnel sont multiples. Seront distinguées les approches monosémiques (1.7.1.) des approches constructionnelles (1.7.2.) et de l'approche homonymique (1.7.3.). Chacune d'elles sera rapidement évaluée (1.7.4.).

1.7.1. C'est dans le cadre de la **monosémie** que se développent la plupart des analyses : à partir d'une valeur en langue unique sont explicités les différents emplois et effets de sens en discours. On peut classer les approches monosémiques en trois sous-ensembles :

– approche **modale** : ce type d'approche s'appuie non sur la morphologie mais sur la dénomination de *conditionnel*, pour poser que le conditionnel est un mode, et que sa valeur en langue est l'*éventualité*, en vertu de la « conditionnelle sous-jacente généralisée » (Moeschler et Reboul (2001), Rossari (2009) ; et de façon moins catégorique : Korzen et Nølke (2001), Kronning (2005)) ;

– approche **temporelle** : on distingue deux types d'analyse selon que le conditionnel est considéré (i) comme un temps de l'époque future (en appui sur l'infixe [ʋ] (Guillaume ([1929]1970), Martin (1981)) ; ou (ii) comme un temps de l'époque passée (en appui sur l'affixe [ε] (Wilmet (1976), Gosselin (1996), (2017), Vet et Kampers-Manhe (2001)) ;

– approche **énonciative** : on classera sous cette appellation :

(i) l'analyse de Damourette et Pichon ([1911-1936]1970), qui se voit développée par Vetters (2001), Caudal et Vetters (2005) et Abouda (1997a, 2001). Damourette et Pichon distinguent deux *actualités* : *noncale* et *toncale*, et analysent l'affixe *-ai(s)* de l'imparfait et donc du conditionnel, comme morphème non du passé mais de l'*actualité toncale* (§ 1707, p. 175) qui « marque le placement du fait verbal dans une autre sphère d'action, une autre *actualité*, que celle où se trouve le locuteur au moment de la parole » (1936 : 177, § 1709). Il sera parlé pour le conditionnel de *toncal futur* (§ 1837, p. 407).

(ii) l'analyse de Provôt (2011) et Provôt et Desclés (2012) : dans le cadre théorique des *référentiels temporels* (Desclés et Guentchéva (2010), Desclés (2017)), est défini l'invariant du conditionnel comme un marqueur d'ouverture de référentiel « impliqu(ant) une non-actualisation directe dans le Référentiel Énonciatif (c'est-à-dire ce qui est déjà actualisé ou sera actualisable dans un futur) » (2012 : 52).

(iii) l'analyse *polyphonique* : le conditionnel positionne un *point de vue* ou un *énonciateur* autre *l* que celui de l'énonciateur principal *L* et antérieur à lui (*i. a.* Donaire (1998), Abouda (2001), Haillet (2002, 2003)). Est ainsi reprise, pour la développer, l'analyse du conditionnel comme forme *allocentrique*, avancée par Togeby (1982 : 382).

Ajoutons que ces trois types d'approches ne sont pas imperméables : certains combinent les approches modale et polyphonique (Korzen et Nølke (2001), Kronning (2005), (2012), (2018)) ; d'autres, les approches « toncalisante » et polyphonique (Vuillaume (2001), Abouda (2001)) ; d'autres encore, les approches temporelle et dialogique (Cf. *infra* 3.) (Bres (2009), (2010a et b)).

1.7.2. L'approche **constructionnelle**, plus récente, s'effectue dans les cadres des grammaires de construction. Patard (2017) et Caudal (2018) l'ont développée en critique de l'approche monosémique. Patard (2017), en appui sur une étude diachronique partant du latin, analyse le conditionnel comme correspondant à trois constructions : initialement, temporelle et modale et, plus récemment, évidentielle. Elle considère le conditionnel comme une forme polysémique. Caudal (2018) analyse les contenus sémantiques des différents emplois du conditionnel comme conventionnellement, et non productivement, appariés à des constructions syntaxiques différentes.

1.7.3. L'approche **homonymique** développe l'idée qu'il existe deux conditionnels – l'un temporel, appartenant à l'indicatif ; l'autre constituant un mode à part entière – qui, du fait de

l'évolution phonétique, en seraient arrivés à avoir des signifiants identiques : c'est la thèse défendue par Clédat (1897) et par Rousseau (2012).

1.7.4. Chacun de ces types d'approche a, à côté des emplois qu'elle explique facilement, sa part d'ombre :

– l'approche **monosémique** se signale par son élégance et son économie : elle conjoint l'un de la langue au multiple du discours. Mais ne peut-on reprocher à chacune de ses variantes de ne pas éviter quelque contorsion dans l'explication de certains emplois éloignés de la valeur en langue ? Détaillons :

– l'approche **modale** de Moeschler et Reboul (2001), si elle rend aisément compte de l'emploi éventuel, notamment dans le tour *si P, Q*, se voit obligée d'expliquer l'emploi temporel :

(39) Charles croyait qu'Emma lui *serait* fidèle. (Moeschler et Reboul 2001 : 158)

par la présupposition d'une « assertion conditionnelle », qui peine à convaincre :

(39a) Si les croyances de Charles se réalisent / se réalisaient, Emma lui sera / serait fidèle. (*op. cit.* : 159.)

– l'approche **temporelle**, nous l'avons vu (*supra* 1.5.3.), si elle considère le conditionnel comme un temps de l'époque future, rencontre quelque difficulté pour expliquer les emplois temporels passés ; et si elle considère le conditionnel comme un temps de l'époque passée, rencontre quelque difficulté pour expliquer certains emplois, comme notamment le préludique en (37).

– l'approche **énonciative** en termes d'*autre actualité*, de *référentiel autre* que le *Référentiel Énonciatif*, ou de *point de vue* ou d'*énonciateur autre*, est d'un grand rendement. Elle permet notamment de rendre compte de l'emploi préludique (*supra* (37)), si problématique à expliquer pour les autres approches : le conditionnel sera dit marquant l'*actualité* ou le *référentiel du jeu*, ou mettant en scène un point de vue ou un énonciateur autre. Mais cette force explicative a un envers : les notions d'*autre actualité*, de *référentiel autre*, de *point de vue* ou d'*énonciateur autre* sont très générales, et échappent à toute falsification. Par ailleurs, l'approche toncalisante bute sur la comparaison avec l'italien : dans cette langue, le conditionnel le plus en usage actuellement (Cf. *supra* 1.3.) et qui a des fonctionnements en grande partie similaires à ceux du conditionnel français, s'est construit diachroniquement sur le prétérit... qui n'a rien de toncal. De son côté, l'approche en termes de référentiel autre se définit comme « ne repos[ant] pas sur des critères morphologiques » : elle constate que le conditionnel est un marqueur d'ouverture de référentiel, mais n'explique pas d'où procède cette vertu, pas plus qu'elle n'est à même de mettre en relation conditionnel et futur qui pourtant tous deux reposent sur l'infixe [v], et ont des emplois en partie communs (Azzopardi et Bres 2011). Quant à l'approche polyphonique, on pourra lui reprocher de faire sortir de son chapeau de linguiste un point de vue ou un énonciateur autre quand bon lui semble.

– l’approche **constructionnelle** se signale par ses effets d’évidence : la pluralité des constructions évite les difficultés explicatives sus-signalées. Mais ne peut-on lui objecter qu’en récusant la compositionnalité du sens, elle reste à la surface desdites constructions en discours sans percevoir le lien profond en langue qui unit certains des éléments qui les composent, et qui est en jeu dans leur production ? Si l’on pose que l’emploi temporel et l’emploi éventuel sont deux constructions, comment p. ex. expliquer qu’ils puissent s’associer dans des occurrences comme (40) :

(40) mais elle t’avait bien dit que si elle venait pas elle *téléphonerait* (conversation, juin 2020)

– l’approche **homonymique** rejoint l’intuition des locuteurs selon laquelle entre une forme signifiant le factuel comme (20, 21), et une forme signifiant le contrefactuel comme (1, 33) il n’y aurait d’autre lien que d’identité fortuite du signifiant. Mais permet-elle d’expliquer qu’un énoncé minimal comme *Corinne l’abandonnerait bientôt* puisse s’insérer aussi bien dans un emploi temporel (*Pierre m’a dit que Corinne l’abandonnerait bientôt*), éventuel (*si Pierre la trompait, Corinne l’abandonnerait bientôt*), de ouï-dire (*tu sais quoi ? Corinne l’abandonnerait bientôt*), ou de conjecture (*Pierre a l’air tout triste : Corinne l’abandonnerait bientôt ?*) ?

En résumé, aucune approche ne semble en mesure actuellement de fournir une explication à même de rendre compte de façon pleinement satisfaisante des différents emplois du conditionnel.

C’est dans les cadres d’une approche monosémique que nous proposerons, dans la section 3., une *hypothèse* explicative des différents emplois, selon une approche énonciative *temporelle dialogique*. On posera comme valeur en langue du conditionnel l’ultériorité du passé, valeur qui, procédant des constituants morphologiques [ʁ] et [ɛ], demande, pour se construire, un dédoublement énonciatif. On avancera que c’est à partir de cette valeur que se sont développés diachroniquement les différents emplois du conditionnel. Nous verrons que cette hypothèse heuristique peut sembler parfois contre-intuitive, voire forcée, et n’évite pas certaines des critiques adressées à l’approche énonciative dans l’explication de certains emplois.

2. Références bibliographiques de base

Dendale P. et Tasmowski L. (éd.) (2001). *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, Paris : Klincksieck.

Présentation de différentes approches du conditionnel (temporelle, modale, épistémique, polyphonique) et analyse de ses différents emplois : temporel, éventuel, de ouï-dire, de conjecture, avec une solide préface de P. Dendale (7-18) à laquelle de nombreux travaux feront référence par la suite.

Haillet P. P. (2002). *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Paris : Ophrys.

L’auteur distingue trois emplois du conditionnel : temporel, d’hypothèse, d’altérité énonciative. Dans les cadres d’une approche polyphonique et à partir de la distinction syntaxique assertion / interrogation, le conditionnel est analysé, dans ces trois emplois, comme représentant le procès « non intégré à la réalité du locuteur ».

Fleischman S. (1982). *The Future in Thought and Language : Diachronic Evidence from Romance*. Cambridge: Cambridge University Press.

Ouvrage qui, complémentairement à l'analyse du futur, traite du conditionnel dans le domaine roman, depuis ses origines latines.

Langue française 200 (2018). *Du conditionnel*.

En appui sur les travaux récents sur le conditionnel, les articles du n°, dans des cadres théoriques divers : théorie modulaire des modalités, dialogisme, grammaires de construction, théorie de la pertinence, font avancer la réflexion sur certains emplois et proposent des analyses qui permettent de nourrir le débat.

Faits de langues 40 (2012). *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel*.

Le n° de revue questionne la relation entre expression de l'ultériorité dans le passé et production des valeurs modales dialogiques et épistémiques, dans les langues à conditionnel et dans les langues qui ne disposent pas d'une telle forme, mais signifient tout ou partie de ces valeurs par d'autres moyens.

Azzopardi S. et Bres J. (2011). Temps verbal et énonciation. Le futur et le conditionnel en français : l'un est dialogique, l'autre pas (souvent), *Cahiers de praxématique* 56, 55-78.

Analyse contrastive des différents emplois du futur et du conditionnel selon l'approche dialogique

3. Hypothèse temporelle dialogique et explication des emplois et effets de sens du conditionnel

L'hypothèse que nous défendrons est (a) *temporelle* : le conditionnel est fondamentalement un temps du passé ; (b) énonciative *dialogique* : le conditionnel opère un dédoublement énonciatif qui procède de sa morphologie ([v] + [ε]) ; et (c) *monosémique* : ce fonctionnement est à la base des différents emplois et effets de sens. Seront présentés successivement les outils théoriques (3.1.), la valeur en langue du conditionnel (3.2.), ses différents emplois et effets de sens en discours (3.3 – 3.12.) avant que ne soit proposée une évaluation de ladite hypothèse (3.13.).

3.1. Outils théoriques

Commençons par mettre en place les outils théoriques dont nous aurons besoin pour développer l'hypothèse du conditionnel comme forme temporelle dialogique.

3.1.1. Paramètres E_i - E_t , ϵ_i - (ϵ_t) ; R , ρ ; et S , S'

Reichenbach (1947) distingue, pour décrire les temps de l'anglais, trois points : *E* (*event point*), *S* (*speech point*) et *R* (*reference point*), et deux relations temporelles entre eux : d'antériorité et de coïncidence (Cf. les notices *Imparfait*, et *Temps verbaux*). Pour analyser les temps du français *précisément*, nous avons été amenés (Azzopardi et Bres (2017)) à retravailler ces paramètres. [Soit, pour l'étude du conditionnel](#) :

– en remplacement de l'*event point* E , nous posons un intervalle E_i-E_t en tant qu'intervalle *temporel* du temps interne du procès entre le début de sa réalisation E_i et sa fin E_t , dans la phase processuelle, qui permet de décrire le conditionnel présent. Complémentairement, nous posons, pour la phase post-processuelle, un intervalle $\varepsilon_i-(\varepsilon_t)$, (qui peut être ouvert à droite dans la mesure où selon le contexte la borne terminale n'est pas représentable), qui permet de décrire le conditionnel passé et la forme rétrospective :

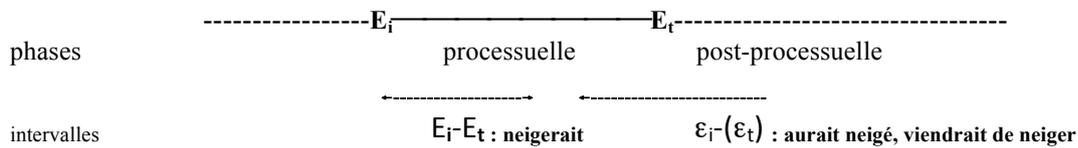


Figure 2 : les intervalles du procès

– R est l'*élément de référence* à partir duquel le temps interne est représenté, imperfectivement ou perfectivement selon le contexte, dans l'intervalle de la phase processuelle E_i-E_t par le conditionnel présent (*neigerait, infra*, figure 3) ; nous posons un second élément de référence, ρ , à partir duquel le temps qui fait suite au temps interne est représenté, imperfectivement ou perfectivement selon le contexte, dans l'intervalle de la phase post-processuelle $\varepsilon_i-(\varepsilon_t)$, par les conditionnels passé et rétrospectif (*aurait neigé et viendrait de neiger, infra*, figures 4 et 5) ;

– Le *speech point* S correspond au t_0 de l'énonciation ; il doit être complété, pour décrire la valeur d'ultériorité dans le passé, par un point d'énonciation secondaire S' , antérieur à S .

– Nous complétons les relations d'antériorité ($-$) et de coïncidence ($=$) posées par Reichenbach, par les relations d'inclusion (\subset), de neutralité (\subseteq) et d'antériorité proche ($<$).

– Nous ajoutons que (i) pour le conditionnel présent, la représentation aspectuelle du temps interne du procès procède de la relation entre R et E_i-E_t ; la localisation temporelle, de la relation entre R et S ; (ii) pour les conditionnels passé et rétrospectif, la représentation aspectuelle s'effectue par l'interaction de la relation entre E_i-E_t et R d'une part, et entre $\varepsilon_i-(\varepsilon_t)$ et ρ d'autre part ; la localisation temporelle procède de la relation entre ρ et S .

Cette description est complexe à manipuler. Dans les analyses qui suivent, nous l'allègerons : nous ne mentionnerons plus la représentation aspectuelle et ne prendrons en compte que l'instruction temporelle, soit la relation entre S, S', R pour le conditionnel présent ; la relation entre S, S', ρ pour les conditionnels passé et rétrospectif.

Nous décrivons l'instruction temporelle des formes *il neigerait, il aurait neigé, il viendrait de neiger* de la sorte :

(i) *il neigerait* : l'élément R est placé en ultériorité d'une énonciation secondaire S' , dans la phase processuelle. L'énonciation S' est située dans l'antériorité de l'énonciation principale S . La relation entre R et S n'est pas contrainte : R peut, suivant le contexte, être situé dans l'époque passée ((*tu m'avais dit qu'*) *il neigerait hier*) (ce que représente la figure 3 *infra*) ; présente ((*tu m'avais dit qu'*) *il neigerait aujourd'hui*) ; ou future ((*tu m'avais dit qu'*) *il neigerait demain*) :

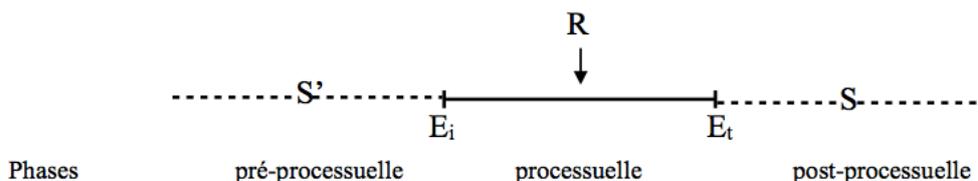


Figure 3 : il neigerait

Soulignons : l'élément placé en ultériorité par rapport à S' est l'élément de référence R et non le procès lui-même. Ce qui rend compte de ce que, dans certaines occurrences où le conditionnel actualise un procès atélique comme *aimer*, ledit procès soit déjà en cours de réalisation à S' :

(41) Il lui avait dit que c'était comme avant, qu'il l'aimait encore, qu'il ne pourrait jamais cesser de l'aimer, qu'il l'**aimerait** jusqu'à sa mort. (M. Duras, *L'Amant*, 1984)

Au moment où l'amant a dit à la jeune femme qu'il l'*aimerait* jusqu'à sa mort, le procès *aimer* était en cours de réalisation : il l'aimait déjà.

(ii) *il aurait neigé* : l'élément ρ est placé en ultériorité d'une énonciation secondaire S', dans la phase post-processuelle. L'énonciation S' est située dans l'antériorité de l'énonciation principale S. La relation entre ρ et S n'est pas contrainte : ρ peut, suivant le contexte, être situé dans l'époque passée (*il aurait neigé hier*) (ce que représente la figure 4 *infra*), présente (*il aurait neigé aujourd'hui*) ou future (*il aurait neigé demain*) :

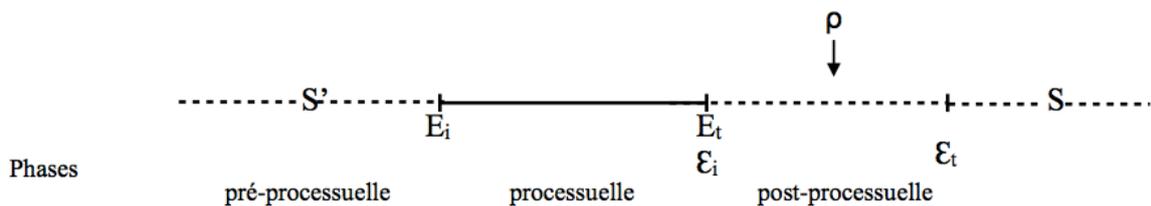


Figure 4 : il aurait neigé

(iii) *il viendrait de neiger* : l'élément ρ est placé en ultériorité d'une énonciation secondaire S', dans la phase post-processuelle, à proximité de la borne terminale E_t de la phase processuelle du procès. L'énonciation S' est située dans l'antériorité de l'énonciation principale S. La relation entre ρ et S n'est pas contrainte : ρ peut, suivant le contexte, être situé dans l'époque passée (ce que représente la figure 5 *infra*), présente ou future : *il viendrait de neiger hier/aujourd'hui/demain* :

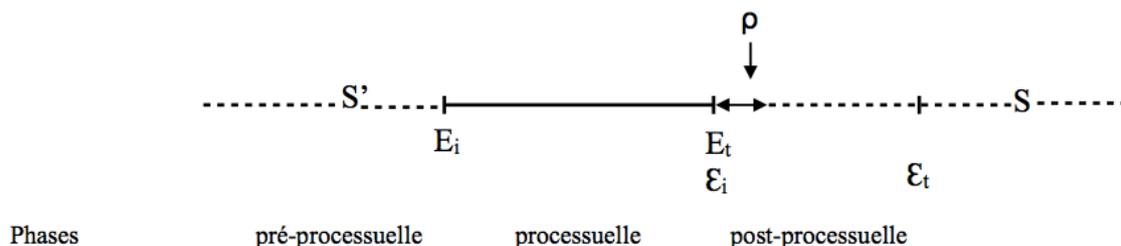


Figure 5 : il viendrait de neiger

3.1.2. Temps unilinéaire, temps ramifié, ultériorité

En appui sur les approches logiques du temps (Kripke 1963, Rescher et Urquhart 1971, Gardies 1975), on considère que, pour le sujet, l'époque passée est irrévocable et a structure *unilinéaire*, alors que l'époque future relève du possible et a structure *ramifiée* :

Le temps n'est vraiment linéaire qu'une fois écoulé ; à partir de l'instant présent, notre expérience immédiate nous présente bien plutôt l'avenir comme un ensemble de lignes divergentes. Ne convient-il donc pas de se représenter la matrice du présent comme le carrefour entre, sur la gauche, la voie unique

du passé et, sur la droite, les multiples voies possibles entre lesquelles le hasard et la liberté trouveront leur chemin ? (Gardies 1975 : 51)

Les faits à venir n'ont pas le même type de réalité que les faits passés : ceux-ci sont effectifs, ceux-là possibles. On peut regretter un événement passé, mais pas un événement à venir. Peut-on passer de l'appréhension du *time* aux *tenses*, de la phénoménologie à la langue ? L. Gosselin, à la suite de Vet (1981), pose que si, dans le discours, le point de ramification séparant l'irrévocable du possible se réalise par le moment de l'énonciation (2001 : 54), pour les temps verbaux, ce qui en fait office, c'est l'intervalle de référence R : ainsi un énoncé comme *il traversa la route* pose le procès tout entier dans l'irrévocable du fait de l'aspect perfectif du passé simple, là où *il traversait la route* pose le début du procès dans l'irrévocable mais sa suite dans le possible, du fait de l'aspect imperfectif de l'imparfait : c'est seul le contexte qui dira si le procès a été conduit jusqu'à son terme.

Notre analyse est différente : nous considérons que la phénoménologie du *time* informe les fonctionnements linguistiques des *tenses* :

– les temps de l'époque passée (passé simple, imparfait, passé composé), dans leur emploi temporel prototypique, posent l'élément de référence R dans l'unilinéarité de l'époque passée: *il neigea* / *il a neigé* / *il neigeait*, présentent le procès *neiger* comme ayant effectivement eu lieu (au moins en partie pour l'imparfait) dans l'époque passée, définie comme telle par l'énonciation S : l'élément de référence R est antérieur à S ;

– les temps de l'époque future (futur et prospectifs du présent : *aller_{présent}*, *devoir_{présent}* + inf.), dans leur emploi temporel prototypique, posent l'élément de référence R dans la ramification des possibles de l'époque future : *il neigera* / *il va neiger* / *il doit neiger*, présentent le procès *neiger*, aussi « catégorique » (Guillaume ([1929]1970) ou certain que je veuille le poser, comme seulement *pouvant* avoir lieu dans l'époque future, définie comme telle par l'énonciation S (à une exception près, tenant à la mesure du temps, dans des énoncés du type : *demain on sera le 31 décembre*, en vertu de l'appréhension du cours du temps comme inexorable).

Le procès *neiger* est présenté, aux temps de l'époque passée, du fait de l'unilinéarité du temps, comme *factuel*, à savoir comme s'étant produit ; et aux temps de l'époque future, du fait de sa ramification, comme *possible, non factuel*, à savoir pouvant se produire ou ne pas se produire. Les énoncés des devins et des prophètes ou ceux, plus laïcisés, des voyants et autres diseurs de bonne aventure, qui prétendent prédire l'avenir et posent les procès ultérieurs comme devant absolument se produire, nous semblent être des tentatives de construire les faits futurs sur le modèle des faits passés.

Nous avançons donc que le futur (*sauf dans son emploi historique : quelques jours plus tard, Corinne l'abandonnera*), en tant que temps verbal, place l'élément de référence R en ultériorité par rapport au point d'énonciation S, comme un des possibles dans la ramification du temps. Notre hypothèse est que le conditionnel, en tant qu'*ultérieur du passé*, permet d'introduire la ramification dans l'époque passée. Ce fonctionnement, on le verra, sous-tend l'ensemble de ses emplois et des effets de sens auxquels il participe en discours.

3.2. Valeur en langue : le conditionnel comme *ultérieur du passé* : hypothèse

Comparons l'ultériorité signifiée par le futur à celle signifiée par le conditionnel :

(42) la République n'*effacera* aucune trace ni aucun nom de son histoire (Allocution télévisée du Président de la République, E. Macron, 14/06/2020)

(43) Le président Macron a prévenu que la République n'*effacerait* aucune trace ni aucun nom de son histoire. (*Midi Libre*, 16/06/2020)

Le futur *effacera* est un *ultérieur du présent* : il situe l'élément de référence R en ultériorité (infixe [ɥ]) par rapport au point d'énonciation S (ici le 14/06/2020) (affixe [a] issu du présent latin *habet* : *amare habet* > *aimer*) de l'énonciateur L (correspondant à E. Macron), dans le temps ramifié des possibles. L'ultériorité est d'ordre *déictique*.

Le conditionnel *effacerait* est un *ultérieur du passé* : il situe l'élément R en ultériorité (infixe [ɥ]) par rapport au point d'énonciation S' d'un énonciateur autre l, différent de L (avec lequel il peut être en relation de coréférence), dans le monde ramifié des possibles. S' est situé dans le passé (affixe [ε]) (14/06/2020) de S (16/06/2020). L'ultériorité est dans ce cas *anaphorique*.

À la différence du futur, le conditionnel se construit sur un *dédoublement* énonciatif : du point d'énonciation (S / S'), qui implique le dédoublement de l'énonciateur (L / l). Si l'on définit le dialogisme comme la capacité de l'énoncé à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur L, la voix d'un autre énonciateur l (Bres et Nowakowska (2006)), alors il apparaît que le conditionnel est énonciativement un temps *dialogique en langue*. L'emploi du conditionnel implique un point d'énonciation rapporté (S'), antérieur (affixe [ε]) au point d'énonciation principal (S), à partir duquel l'élément de référence – R pour le conditionnel présent, **ρ pour les conditionnels passé et rétrospectif** – se construit anaphoriquement comme ultérieur (infixe [ɥ]) dans la ramification des possibles.

Notons que Gosselin (1996, 2017, 2018) pose également un dédoublement, mais non du point S en S', mais de l'intervalle de référence : il place, antérieurement à R₂ « marqué par [r] » (2018 : 21), un R₁ qui « dans les complétives, coïncide avec le R de la principale » (*op. cit.* : 21), soit le verbe *a prévenu* dans l'ex. (43) : « Le président Macron a prévenu (R₁) que la République n'*effacerait* (R₂) aucune trace [...] ». Ce faisant, l'auteur ne prend pas en compte le fait que ledit verbe (*prévenir* en (43)) est un verbe de parole ou de pensée, explicite ou implicite, à savoir une source énonciative plutôt qu'un simple intervalle de référence.

Soit la figure 6 qui illustre (en libre inspiration de la figure proposée par Vuillaume 2001 : 109) la différence d'énonciation et de ramification du temps entre futur et conditionnel :

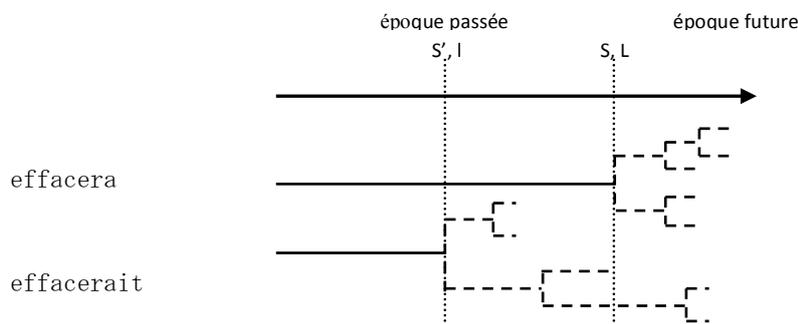


Figure 6

Au futur, la ramification du temps se réalise à partir du point d'énonciation S de l'énonciateur L ; l'élément de référence R (ou **ρ**) du procès est posé dans les possibles de l'époque future.

Au conditionnel, elle se réalise à partir du point d'énonciation S' de l'énonciateur *l*, antérieur à S ; l'élément de référence R (ou ρ) du procès est posé dans les époques passée, présente ou future en fonction du contexte.

Cette structure temporelle dialogique entre dans la production des différents emplois et effets de sens en discours listés en 1.6. Nous distinguerons les deux notions d'*emplois* et d'*effets de sens* de la façon suivante :

– dans les *emplois*, c'est le conditionnel qui, en interaction avec tel ou tel contexte, *produit* tel ou tel sens : si on remplace (lorsque c'est possible) le conditionnel par un autre temps, ledit sens s'efface. On rangera dans cette catégorie les emplois temporels en discours rapporté indirect (3.3.), et d'ultériorité *factuelle* (*objective*) (3.4.) ; d'éventualité (3.5.) ; et les emplois épistémiques d'atténuation (3.6.), de ouï-dire (3.7.) et préludique (3.8.).

– dans les *effets de sens*, le conditionnel, en interaction avec tel ou tel contexte, *participe* à la production de tel ou tel sens, mais n'en est pas un ingrédient obligatoire : si on le remplace par un autre temps, ledit sens ne s'efface pas. On rangera dans cette seconde catégorie les effets de sens d'indignation (3.9.), de conjecture (3.10.) et miratif (3.11.).

Commençons par l'emploi dans lequel la structure temporelle dialogique explicitée *supra* est la plus manifeste : l'emploi en discours rapporté, qu'illustre (43).

3.3. Emploi temporel en discours rapporté

Dès les origines du français, l'ultériorité dans le passé signifiée par le conditionnel se réalise dans le cadre du discours indirect (28, 43) ou du discours indirect libre (29, 44) :

(44) L'idée de se marier ne lui paraissait plus exorbitante. Ils *voyageraient*, ils *iraient* en Italie, en Orient ! (G. Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, 1869)

L'ultériorité des procès *voyager* et *aller* se développe à partir du point d'énonciation S', sous forme de pensées du protagoniste, Frédéric, rapportées en discours indirect libre. Le conditionnel pose ces procès non comme factuels dans le temps unilinéaire, mais comme des possibles du temps ultérieur ramifié. La suite du récit en apporte la preuve : ces possibles ne se réaliseront pas, Frédéric *ne voyagera pas, n'ira pas en Italie ni en Orient*. Il est parlé d'emploi *subjectif* du conditionnel (Nillson-Ehle (1943), Bres (2010c), (2012a), Gosselin (2018)), pour l'opposer à l'emploi *objectif* (ou *factuel*) qui apparaît au XIX^e siècle, et que nous traiterons *infra* en 3.4.

L'ultériorité des procès au conditionnel se teste de ce que cette forme peut être remplacée par le prospectif :

(44a) L'idée de se marier ne lui paraissait plus exorbitante. Ils *allaient voyager*, ils *allaient aller* en Italie, en Orient !

Nous avons d'ailleurs noté (*supra* 1.4., (16), 17)) que dans cet emploi le conditionnel était concurrencé par le prospectif construit sur *aller* et sur *devoir*.

sujet H. Pastor est mort quelques mois avant le point d'énonciation S : pas de ramification non plus donc. Enfin dans ce type d'emploi l'élément de référence R ou ρ ne peut être situé que dans l'époque antérieure à S. Ne subsiste que l'élément (i), l'ultériorité : les datations (*le 10 mai, le 21 mai*) explicitent que H. Pastor est morte onze jours après la mort de M. Darwich. Comme pour l'emploi d'ultériorité subjective, l'ultériorité du procès au conditionnel se teste de ce que cette forme peut être remplacée par le prospectif :

(49a) L'employé Mohamed Darwich, 54 ans, avait succombé à ses blessures le 10 mai. Hélène Pastor, elle, **allait mourir** le 21 mai.

Le conditionnel place l'élément de référence R en ultériorité mais *objectivement* (Nillson-Ehle (1943), Bres (2010c, 2012a), Ašić *et al.* (2017)), à partir d'un procès précédent, sans subordination syntaxique ni énonciative, dans l'unilinéarité irrévocable du seul passé. La factualité du procès peut être testée par son possible remplacement par un passé simple (ou un passé composé, un imparfait narratif) : *l'employé (...) mourut / est mort / mourait le 21 mai*. Mais là où ces temps du passé placent simplement l'élément de référence R du procès *mourir* dans l'époque passée sans le positionner par rapport au procès précédent, – ce sont les éléments contextuels qui s'en chargent –, le conditionnel le fait en le plaçant en ultériorité à partir du procès précédent (et de sa datation : « le 10 mai »).

Cet emploi contredit-il frontalement notre hypothèse ou n'apporte-t-il pas plutôt « de l'eau à son moulin » ? Commençons par remarquer que cet emploi est tardif – et même le plus tardif des différents emplois et effets de sens du conditionnel –. Il n'apparaît qu'au XIX^e siècle, semble s'être développé au départ dans le discours historique (Damourette et Pichon ([1911-1936]1970 : §1842)), et s'étend ensuite à tout genre du discours écrit, journalistique (50), historique (51), littéraire (52) :

(50) Laurent Jalabert portait une attaque rédemptrice dans la descente du col d'Aspin. L'illusion durait quelques kilomètres avant que les sénateurs ne réimposent leur train. Le champion de France **paierait** plus tard sa folie cher : 1min 14s abandonnée sur la ligne d'arrivée à Jan Ullrich. (*Midi Libre*, juillet 1998, fin de l'article narrant l'étape du Tour de France de la veille)

(51) Présenté chez Gallimard, l'ouvrage (*Histoire de la folie*) fut refusé. Il **serait publié** à l'automne aux éditions Plon. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*, 2005)

(52) Le Palais d'Hiver lui donnait, entre autres sujets de fierté, celui d'avoir eu pour vedette, pendant une saison, Lily Pons qui débutait, et qui **deviendrait**, aux États-Unis, la plus célèbre des cantatrices. On prétendait même que là-bas on avait donné son nom à une ville ! (R. Grenier, *Andrélie*, 2005)

Par-delà la différence de types de discours, cet emploi se développe dans un même genre de textualité : la textualité narrative, dont on sait que les propositions narratives du premier plan sont régies par la relation de progression. Plus précisément encore, cet emploi apparaît en narration *rétrospective* : le temps des événements narrés est antérieur à celui de l'acte narratif, ce qui rend compte du fait que l'élément de référence R ou ρ est toujours antérieur au point d'énonciation S : en (50), le journaliste fait le soir le compte rendu de l'étape du jour ; en (51), l'historienne raconte en 2005 des événements datant de 1980.

L'usage du conditionnel factuel a eu quelque difficulté pour asseoir sa légitimité auprès de certains linguistes. R. Martin p. ex. avance que cet emploi « paraît si contraire à la nature véritable de ce temps grammatical qu'il en est comme déformé et grimaçant, et qu'on le

reconnaît à peine. [...] Il n'a guère de chance de s'imposer : il paraîtra toujours incorrect et, à tout prendre, maladroit » (1971 : 125). Quelques années plus tard, il maintiendrait la même condamnation : « il faut convenir que c'est un emploi marginal, ressenti comme artificiel » (Martin 1981 : 91 ; et 1983 : 148).

Cet emploi n'est pas une singularité du français. On le trouve notamment en catalan (53) et en espagnol (54) :

(53) Es la tradicio que Sarkozy també va elogiar. Després *aniria* caminant cap al discurs public. I *tornaria* a tocar mans. (*Diari d'Andorra*, 30/7/2010. Visite de Sarkozy, président français et donc co-prince de la Principauté, en Andorre) ('Sarkozy a fait l'éloge de la tradition. Ensuite il *se dirigerait* en marchant vers le lieu où il devait faire un discours en public. Et il *serrerait* à nouveau des mains')

(54) Al estallar la guerra se vino a vivir al pueblo, y mi tío Manolo se empenyó en que lo acompañase al frente ; pero el pobre *tendría* miedo, y se quedó en casa. Luego mi tío murió y entonces sí, Tomas se marchó a la guerra. (J. Cercas, *El monarca de las sombras*, 2018) ('Lorsque la guerre éclata, il revint vivre au village et mon oncle Manolo s'employa à ce qu'il l'accompagne au front ; mais le pauvre *aurait* peur, et resta à la maison. Bientôt mon oncle mourut, et alors oui, Tomas partit à la guerre')

Le conditionnel factuel a conquis sa pleine légitimité, mais seulement dans l'usage écrit (ou dans l'oral préparé des médias) : il ne s'est cependant pas (encore ?) développé dans l'oral conversationnel : les récits produits en interaction verbale n'en usent jamais.

Si le conditionnel, dans cet emploi, n'a pas un fonctionnement énonciatif dialogique, il en procède diachroniquement. Nous faisons l'hypothèse que l'emploi *factuel* s'est développé par grammaticalisation lente (plusieurs siècles) de l'emploi *subjectif* : il se réalise dans le cadre d'une extension syntaxique (l'usage du conditionnel n'est plus lié à une énonciation rapportée) ; il produit un changement sémantique : le procès n'est plus de l'ordre du possible, mais du factuel. La ramification des possibles, par une sorte d'émondage, devient l'unilinéarité de l'irrévocable ; mais – rémanence de la structure dialogique originaire – persiste, sous la forme de l'effet de sens de *mise en perspective* répertorié par les grammairiens : le narrateur place le narrataire au moment où le procès ultérieur n'est encore qu'un des possibles du temps ramifié, alors même que contextuellement il le signifie comme pleinement factuel.

L'origine dialogique de l'emploi factuel nous semble confirmée par certaines occurrences ambiguës, qui peuvent être interprétées aussi bien comme possibles que comme factuelles :

(55) Ils enlevaient toutes les nippes de la bonne femme étendue là, derrière eux, et les disposaient méthodiquement dans le coffre à bois de façon à tromper Mme Braux, l'autre enfant de la défunte, qui *viendrait* le lendemain. (G. de Maupassant, *En Famille*, 1881)

Le procès *venir* peut tout aussi bien être compris comme procédant, en discours indirect libre, de la pensée des protagonistes, donc comme possible, que comme une prolepse du narrateur qui dit ce qui va se passer factuellement : dans la suite du récit, Mme Braux vient effectivement voir sa défunte mère.

Terminons par deux compléments :

(i) dans cette expression de l'ultériorité factuelle dans le passé, le conditionnel a été précédé par les tours périphrastiques prospectifs [*devoir*_{imparfait} + infinitif] (56) dès le XVII^e siècle, et [*aller*_{imparfait} + infinitif] dès le XVIII^e siècle (57) :

(56) Le mariage de la princesse Anne fut un heureux commencement d'un si grand ouvrage. Mais, hélas ! tout ce qu'elle aimait **devait être** de peu de durée. Le prince, son époux, lui fut ravi, [...]. (J.-B. Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine*, 1685)

(57) Le moment approchait où l'une des plus charmantes femmes de la capitale **allait dissiper** les ténèbres qui m'environnaient, et m'initier aux plus doux mystères de Vénus. (J.-B. Louvet de Couvray, *Une année dans la vie du chevalier de Faublas*, 1787)

(ii) Une évolution récente se dessine dans le discours littéraire. Dans les occurrences présentées *supra*, la distance temporelle du procès au conditionnel avec le procès précédent est significative : le conditionnel se justifie de la mise en perspective d'ultériorité qu'il permet de réaliser. Ce n'est plus tout à fait le cas dans l'usage qu'en font certains romans contemporains :

(58) Elle ressortit [de la cabine d'essayage] un quart d'heure plus tard, caparaçonnée d'une tenue gigantesque, suivie d'un escadron de vendeuses portant loin derrière elle plusieurs mètres de traîne [...] et somme toute plutôt mal fagotée, constellée d'étiquettes, grimpée de guingois sur de hauts talons blancs. Gloire **laisserait** ensuite les vendeuses adapter l'appareil à son corps, régler sa taille, [...] fixer des épingles en tous sens et parapher le tout de trois rangs de perles. Cela fait, coincée dans sa robe, elle **esquisserait** quelques mouvements prudents, petites révérences précautionneuses à l'attention de son image, mariée célibataire dans le miroir. Bon, dit-elle, je vais réfléchir. (J. Echenoz, *Les Grandes blondes*, 1995)

(59) Quand même on l'invita, parfois elle répondit. [...] Un soir, un seul soir, Gloire **se laisserait** aller à vider cinq ou six verres d'affilée. Puis **rentrerait** totalement ivre au Club. **Mettrait** un temps fou à retrouver sa clef, puis la serrure, puis une fois entrée l'interrupteur de la veilleuse. Elle **pousserait** un cri bref en croyant distinguer une petite forme en travers de son lit. Puis elle **se reprendrait, se raisonnerait** : ma pauvre vieille tu es encore complètement bourrée. Mais non : au bruit de la porte claquée la petite forme **se redressa** brusquement, l'air mauvais. (J. Echenoz, *Les Grandes blondes*, 1995)

Commentons seulement (59) : plusieurs procès se succédant immédiatement (ce que signale l'adverbe temporel *puis*) sont actualisés au conditionnel (*se laisserait aller < puis rentrerait < mettrait < pousserait < se reprendrait, se raisonnerait*), avant de céder la place au passé simple (*se redressa*).

Dans ce type d'emploi *en rafale*, l'ultériorité signifiée par le conditionnel se voit raccourcie en simple succession. Le conditionnel tend à devenir un temps narratif, qui fonctionne comme une variante marquée du passé simple.

3.5. Emploi d'éventualité

L'emploi d'éventualité, dans le tour [*si P, Q_{conditionnel}*], (*i. a.* Wagner (1939), Gosselin (1999), Dendale (2001), Combettes (2018)) est traditionnellement opposé, dans les grammaires, à l'emploi temporel, certains même pensant qu'il s'agit là de formes homonymes. À l'inverse, nous posons que la valeur du conditionnel procède de sa structure temporelle énonciative : du fait du dédoublement énonciatif procédant de la dualité des morphèmes de passé [ε] et

d'ultériorité [ϰ], le conditionnel place dans le passé un point d'énonciation S', comme dans les cas prototypiques de l'ultériorité en discours rapporté. Seule différence : dans l'emploi d'éventualité, ce point d'énonciation S' est *fictif*, tout comme est *fictif* l'énonciateur *l* qui envisage le procès comme ultérieurement possible, dans la ramification du temps (cf. Figure 5). En interaction avec la proposition conditionnante *si P*, sont produits, dans la proposition *Q* conditionnée, les sens de *potentiel* (60) et d'*irréel du présent* (61) par le conditionnel présent ; et d'*irréel du passé* (62) par le conditionnel passé :

(60) (La jeune Miette rencontre son amoureux dans l'ancien cimetière de la ville)
 – Moi si tu mourais, je **viendrais** mourir ici, et je **voudrais** qu'on roulât ce bloc sur mon corps. (E. Zola, *La Fortune des Rougon*, 1871)

L'énonciatrice *L*, à partir de S (discours direct), place en antériorité un point d'énonciation S' et une énonciatrice fictive *l* (co-référent à *L*) pour laquelle les procès *venir mourir* et *vouloir* sont des possibilités ultérieures. Ces possibilités ultérieures, soumises syntaxiquement à la condition (« si tu mourais »), sont toujours valables pour *L*, en S, d'où l'effet de sens répertorié dans les grammaires comme *potentiel*. L'élément de référence R des procès *venir mourir* et *vouloir* est implicitement situé au-delà de S, dans l'époque future (glose possible : *si tu mourais demain, je viendrais mourir [...]*).

Soit le tour éventuel [*P*_{conditionnel}, *Q*_{conditionnel}] :

(61) (Le capitaine quinquagénaire Crevel rend visite à la jeune madame Hulot qu'il convoite)
 – Vous serez à moi, dans un temps donné... Oh ! vous **auriez** cinquante ans, vous **seriez** encore ma maîtresse. (H. de Balzac, *La Cousine Bette*, 1846)

Le capitaine, en tant qu'énonciateur *L*, place en antériorité un point d'énonciation S' et un énonciateur fictif *l* (co-référent à *L*) pour lequel les procès *avoir cinquante ans* et *être ma maîtresse* relèvent de l'ultériorité des possibles. Cette ultériorité des possibles, soumise syntaxiquement à la condition (« vous auriez cinquante ans »), n'est pas valable en S, pour *L*, dans la mesure où ledit capitaine sait bien que la jeune Mme Hulot, au moment du dialogue, est loin d'avoir cinquante ans, d'où l'effet de sens répertorié dans les grammaires comme *irréel du présent*. L'élément de référence R des procès *avoir cinquante ans* et *être ma maîtresse* est implicitement situé comme simultané à S (glose possible : *vous auriez cinquante ans aujourd'hui*).

(62) (Dubreuih, écrivain engagé dialogue avec son collègue Perron)
 – Si vous n'aviez pas couché avec Josette, vous en **auriez eu** des regrets qui vous **auraient conduit** à faire d'autres sottises. (S. de Beauvoir, *Les Mandarins*, 1954)

Dubreuilh, en tant qu'énonciateur *L*, place en antériorité un point d'énonciation *S'* et un énonciateur fictif *l* pour lequel les procès *avoir des regrets* et *conduire à faire d'autres bêtises* étaient des possibilités ultérieures, à un moment donné du passé, désormais dépassé. Cette possibilité ultérieure, soumise syntaxiquement à la condition (« si vous n'aviez pas couché avec Josette »), n'est pas valable en *S* dans la mesure où Dubreuilh sait que Perron a « couché » avec Josette dans le passé, d'où l'effet de sens répertorié dans les grammaires comme *irréel du passé*. L'élément de référence *p* des procès *avoir des regrets* et *conduire* est implicitement situé comme antérieur à *S* (glose possible : *si vous n'aviez pas couché avec Josette l'été dernier*).

L'analyse de l'emploi d'éventualité du conditionnel comme dérivé de sa structure temporelle dialogique nous semble confirmée par les énoncés où un même procès au conditionnel est dans une complétive de discours indirect, elle-même en relation avec une subordonnée d'hypothèse :

(63) Elle lui déclara impérieusement que, s'il n'obéissait pas, il ne la **reverrait** jamais. (G. Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, 1869)

L'élément de référence *R* du procès *reverrait* est posé en *ultériorité subjective* (à partir du point d'énonciation *S'* explicité par le verbe introducteur *déclara*) *potentielle* (du fait notamment de la condition : « s'il n'obéissait pas »).

L'emploi d'éventualité ne fait qu'exploiter la structure d'ultériorité dans le passé et le dédoublement énonciatif qu'elle induit : la seule différence d'avec les tours en discours rapporté tient à la fictivité du point d'énonciation *S'* et de l'énonciateur *l*, ce qui tend à obscurcir la structure temporelle dialogique sur laquelle ledit emploi repose. Du fait de la fictivité de *S'* et de *l*, le conditionnel présent place *R* dans les époques future (ultérieure à *S*) (60), et présente (simultanée à *S*) (61), mais pas dans l'époque passée (antérieure à *S*) ; le conditionnel passé, place *p*, le plus souvent, dans l'époque passée, antérieure à *S* (62). Mais rien n'empêche qu'avec l'aide d'une circonstant de temps il ne le place dans l'époque future :

(64) Sans mes yeux, qui mettent un obstacle continuel à un travail suivi, j'**aurais terminé** mon ouvrage cet hiver. C'est aujourd'hui le 19 septembre. (B. Constant, *Journaux intimes*, 1816)

La date du *19 septembre* pose l'élément *p* du procès contrefactuel *terminer* dans l'époque future (*cet hiver*).

L'emploi d'éventualité se réalise dans de nombreuses structures syntaxiques (voir notices *Constructions en si* et *Hypothétiques non marquées*). Illustrons les principales :

(i) Tour bi-propositionnel en [*si P*, *Qconditionnel*], déjà illustré, notamment par (60), (réversible en [*Qconditionnel*, *si P*] : le conditionnel présent marque dès le XII^e, le potentiel et l'irréel du présent :

(65) Dame, se vos le vouliez sofrir, ge **iroie** a cel tournoiment ('Dame, si vous vouliez l'accepter, j'irais à ce tournoi') (*La mort le roi Arthur*, XIII^e)

en remplacement du subjonctif imparfait, possible encore jusqu'au XVI^e siècle :

(66) Si j'avois des enfants masles, je leur *désirasse* volontiers ma fortune. (M. de Montaigne, *Essais*, 1572)

Le conditionnel passé, en remplacement initialement du subjonctif imparfait, puis du subjonctif plus-que-parfait, marque l'irréel du passé (contrefactuel), à partir du XIV^e siècle :

(67) Ô si ses esprits elle avoit repris pour i penser bien, elle *aurait appris* que ses pleurs et cris ne servent de rien. (J. B. de La Péruse, *Médée*, 1556) (*apud* Combettes 2018))

On sait par ailleurs que le français dit populaire ([et bien au-delà : certains auteurs du XVII^e siècle en usaient de la sorte](#)) a tendance à actualiser le procès de la protase également au conditionnel :

(68) Si vous *auriez* quelques minutes pour m'éclairer, je vous en *serais* (éternellement) reconnaissante. (courriel d'une étudiante préparant l'agrégation, 2016)

(ii) La *subordonnée* [*si P*] peut être réduite à un syntagme, quel qu'il soit (locution adverbiale (69), SP (70), SN (31) repris sous (71)) :

(69) Trajan avait eu la plupart des vertus modestes ; les miennes surprenaient davantage ; *un peu plus*, et on y *aurait vu* un raffinement de vice. (M. Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien*, 1951)

(70) – *Sans Poulain*, je *serais* déjà mort, ma chère madame Cibot ! (H. de Balzac, *Le Cousin Pons*, 1847)

(71) (Match de football Lyon-Bordeaux. À la mi-temps, Bordeaux mène 1/0, mais a perdu le match aller) Les Girondins ont refait la moitié de leur retard / *un deuxième but* et c'est eux qui *seraient* qualifiés (France info, février 2015)

(iii) Autres tours bi-propositionnels : [*quand (bien même) P, Q*], [*qui P, Q*], [*P que Q*], [*P, Q*]. Le conditionnel apparaît dans les deux propositions :

(72) Quand tu me *trahirais*, quand tu me *déchirerais* le coeur, je *mourrais* en te bénissant. (R. Rolland, *Jean-Christophe*, 1904)

(73) Qui vous *voudrait* écouter, la journée se *passerait* en querelles. (M. de Navarre, *L'Heptaméron*, 1558)

(74) « On me *paierait* bien cher *que* je ne *laisserais* pas entrer ça chez moi », conclut Mme Verdurin. (M. Proust, *Un amour de Swann*, 1913)

(75) je lui ai mis le pied à l'étrier / après il a rien fait / il *aurait bossé* il *aurait réussi* (conversation, 2010)

(iv) Implication de la condition : la proposition conditionnante (P) est intégrée à la proposition conditionnée (Q), notamment sous la forme du sujet (*supra* 19), ou d'une complétive (76) :

(76) – C'est gentil d'être venue. Il paraît que vous vous intéressez beaucoup à nos projets ? Je *serais* très heureuse *que vous soyez des nôtres*. (S. de Beauvoir, *Les Mandarins*, 1951) (*si vous étiez des nôtres, je serais très heureuse*)

Ou inférée, dans un dialogue, d'un énoncé d'un tour de parole précédent :

- (77) – N’importe, nous nous serons bien aimés.
 – Sans nous appartenir, pourtant !
 – Cela vaut peut-être mieux, reprit-elle.
 – Non ! Non ! Quel bonheur nous **aurions eu** ! (G. Flaubert, *L’Éducation sentimentale*, 1869) (*si nous nous étions appartenus, nous aurions eu un grand bonheur*)

(v) Intégration de l’élément conditionné (Q) dans l’élément conditionnant (P), actualisé au conditionnel :

- (78) Tout se gâta quand papa se leva et dit : « Vous m’excuserez, j’ai promis aux Pailleron d’aller prendre le café avec eux... » Le tonnerre **serait** tombé dans la salle à manger sans rendre les gens aussi blêmes. (L. Aragon, *Les Voyageurs de l’impériale*, 1940) (*si le tonnerre était tombé dans la salle à manger, il n’aurait pas rendu les gens aussi blêmes*)

(vi) Énoncé dans lequel, sans élément conditionnant, le conditionnel présent marque le potentiel (79) ; le conditionnel passé, le contrefactuel (80) :

- (79) je recherche une personne qui **aimerait** faire le chemin de Compostelle à vélo avec moi (www.lescheminsdecompostelle.fr, consulté le 8.5/2020)

- (80) – tu lui as rien répondu / moi je lui **aurais dit** ses quatre vérités (conversation, 2019)

L’emploi d’éventualité représente, de loin, l’emploi le plus fréquent, et ce dès l’ancien français (plus de 82% des occurrences d’un corpus relevé dans des textes d’ancien et de moyen français, Patard et De Mulder 2012).

3.6. Emploi d’atténuation

On trouve le sens d’atténuation (*de politesse, de mitigation*) (Abouda (2001), Dendale (2001), Bourova (2001), Bres, Azzopardi et Sarrazin (2012), Patard (2017)) en contexte d’interaction verbale, dès l’ancien français, en superposition de tours éventuels en [*si P, Q*] :

- (81) Sire, s’il vos plesoit, bien **devriez**, et par raison, votre ostel prendre en ma meson quant vos filz estes Lac le roi. (Chrétien de Troyes, *Erec et Énide*, 1164) (‘Seigneur, s’il vous plaisait, vous **devriez** à juste titre vous loger dans ma maison, puisque vous êtes le fils du roi Lac’). (*apud* Patard et De Mulder 2012)

Le conditionnel permet à l’énonciateur d’adoucir son propos, afin qu’il ne heurte pas la face de son interlocuteur. Cet emploi apparaîtra ensuite dans des tours dans lesquels la conditionnante *si P* peut être inférée d’un tour antérieur (82), ou de façon totalement autonome (83, 84) :

- (82) Elle parlait de sa fortune, et de la possibilité, pour plus tard, d’un mariage avec Louise.
 – Ce ne **serait** peut-être pas bête ! dit Deslauriers. (G. Flaubert, *L’Éducation sentimentale*, 1869) (*s’il se mariait avec Louise, ce ne serait pas si bête*)

- (83) Pellerin en voulait à la Révolution à cause du musée espagnol. C’est ce qui l’affligeait le plus comme peintre. À ce mot, M. Roque l’interpella :
 – Ne **seriez**-vous pas l’auteur d’un tableau très remarquable ? (G. Flaubert, *L’Éducation sentimentale*, 1869)

- (84) Cher Collègue, Désolée de vous déranger une nouvelle fois mais certains de nos auteurs s’impatiente et j’aimerais bien leur donner une réponse quant à la publication de notre n° de *Langue française*. **Auriez**-vous déjà **reçu** des évaluations? (courriel, juin 2019)

L'emploi atténuatif dérive de l'emploi d'éventualité, et relève du même type d'analyse dialogique : l'énonciateur *L* à partir de *S*, place en antériorité un point d'énonciation *S'* et un énonciateur fictif *l* (co-référent à *L*) pour lequel les procès *être bête, être l'auteur, recevoir des évaluations* sont des possibilités ultérieures. Dans ces occurrences, le conditionnel pourrait être remplacé par le présent ou le passé composé (p. ex. pour (84) : *avez-vous reçu des évaluations ?*) qui apparaîtraient comme quelque peu abrupts et effaceraient le sens d'atténuation. Par son dialogisme, le conditionnel introduit une prise de distance énonciative et pose le procès comme une éventualité possible dans le temps ramifié, à l'origine de l'effet de sens de politesse.

3.7. Emploi évidentiel de *ouï-dire*

L'emploi de *ouï-dire* est certainement celui qui, depuis une trentaine d'années, a fait l'objet du plus grand nombre d'études (*i. a.* Dendale (1993), (2018), Abouda (2001), Gosselin (2001), Vet et Kampers-Manhe (2001), Haillet (2002), Kronning (2005), (2012), (2018), Celle (2007), Rossari (2009), Bres (2012b), Provôt et Desclés (2012), Van de Weerd (2018)), sous des termes différents : conditionnel *de l'information incertaine, d'altérité énonciative, de reprise à autrui, d'emprunt, de non-prise en charge, épistémique, journalistique, reportatif*. Comme noté *supra* en 1.5.4., il relève de l'évidentialité par source indirecte, de type *information rapportée* :

(85) Le risque de récurrence terroriste *djihadiste serait surestimé*, selon une étude (*Le Monde*, 30/04/2020, titre d'article)

(86) Nouredine Rachedi rentrait à son domicile lorsqu'il avait été abordé par deux hommes dans un parc public. Selon ses déclarations devant les policiers, ceux-ci lui *auraient* d'abord *demandé* des cigarettes, ce qu'il *aurait refusé*. Ils lui *auraient* ensuite *demandé* s'il était musulman. Après l'avoir questionné sur la situation dans l'ex-Yougoslavie, ils l'*auraient roué* de coups. (*Le Monde*, 14 août 2008)

Commentons seulement (86) : l'énonciateur – ici le journaliste – signale par le conditionnel (i) qu'il emprunte cette information à une source *autre* (comme l'explique le SP de modalisation de l'assertion comme seconde « selon ses déclarations ») *antérieure* : le corps de l'article précise que la plainte faisant suite à l'agression a été déposée le 25 juillet, soit trois semaines auparavant ; et (ii) secondairement, par inférence, qu'il suspend son engagement épistémique quant à la validité de la *nouvelle* (Dendale (2018)).

La mention de la source est le plus souvent non explicitée :

(87) L'incendie qui a ravagé l'usine chimique *serait parti* des entrepôts de la société voisine Normandie Logistique (*Le Monde*, 22 /05/ 2020, sous-titre)

(88) (Une vieille dame, à son fils) – tu sais pas la nouvelle ? André *viendrait de vendre* ses dernières bêtes / alors maintenant plus de troupeau à Brouzet ! (conversation, 2017)

Si la description sémantique de cet emploi est relativement aisée, son explication, quelle que soit l'approche dans laquelle elle se voit développée, est particulièrement difficile. La nôtre sera plus hypothétique ici qu'ailleurs.

Moins fortement que l'emploi d'ultériorité factuelle (*supra* 3.4.), l'emploi de oui-dire peut également apparaître comme quelque peu à *contre-emploi* de la valeur en langue du conditionnel que nous proposons, à savoir : placement de l'élément de référence (R ou **p**) (i) comme ultérieur, (ii) à partir du point d'énonciation antérieur S' d'un énonciateur *l*, (iii) dans le temps ramifié des possibles, et (iv) sans contrainte de la relation entre R (ou **p**) et S. En effet en (85-86), si le sens d'emprunt à une source autre antérieure peut être dérivé du point d'énonciation antérieur S' (ii), et si la suspension de l'engagement épistémique de l'énonciateur *L* peut être dérivée de la ramification (iii), l'élément de référence (R ou **p**) n'est pas posé comme ultérieur (i) à cette source, plus précisément même il est à comprendre comme systématiquement simultané ou ultérieur à S pour le conditionnel présent (85), et comme tout aussi systématiquement antérieur à S pour le conditionnel passé (86, 87) et le rétrospectif (88), ce qui contrevient à (iv), la non contrainte de la relation entre R (ou **p**) et S.

Pour autant, cet emploi n'est-il pas explicable dans le cadre de notre hypothèse ? Remarquons que cet emploi est tardif : la première occurrence relevée à ce jour (dans des actes notariés) date du début XVI^e siècle :

(89) Et le samedi XVII jour d'octobre derrenier passé, ledit Mathry Chasles **auroit baillez et transportez** par eschange lesdits maison et jardin audit Pierre Heulin [...]. (Actes notariés, 1507) (*apud* Van de Weerd 2018)

Bourova et Dendale (2008) note son apparition dans le discours journalistique dès 1631. Il s'est développé ensuite dans les différents genres du discours, notamment dans le discours conversationnel quotidien (88) et le discours littéraire (90, 91) :

(90) Déjà la Comtesse Sabine reprenait : – Enfin, le bruit en a couru... Le jeune homme **serait** mort, et cela **expliquerait** l'entrée en religion de cette pauvre enfant. (E. Zola, *Nana*, 1880)

(91) Les servantes courent à la ferme... elle vont revenir... il s'agit de manteaux... de couvertures... nous **aurions** froid !... il paraît !... je profite pour demander à Kracht (...). (L.-F. Céline, *Nord*, 1960)

Nous faisons l'hypothèse que l'emploi *évidentiel* procède par grammaticalisation lente (plusieurs siècles) de la structure dialogique à partir de l'emploi d'ultériorité subjective :

– Le chemin qui mène de l'effet de sens d'ultériorité temporelle à l'effet de sens de oui-dire peut être décrit comme le passage d'une structure syntaxique de discours rapportant un acte d'énonciation antérieur (discours indirect et discours indirect libre), à une structure qui, par abstraction, le présuppose sans rien en dire, ou en explicitant au mieux son énonciateur par une **modalisation de l'assertion comme seconde** en *selon / d'après x*. À l'origine, certaines occurrences laissaient voir le discours rapporté dont est issu le tour :

(92) De Bruxelles le 22. dudit mois de Iuin
Les noftres font tous refiouïs du fucez de Tilly et de fon approche vers nous : mefme des dernieres novuelles, quoy qu'incertaines, qu'il **auroit deffait** des troupes et pris deux canons au Duc de Vimar. (*Gazette* 05/06/1631) (cité in Bourouva et Dendale 2008)

Auroit deffait est introduit par le subordonnant *que* dans une complétive de discours indirect, qui trouve son origine dans le nom d'énonciation *novuelles*. Ce qui était une condition d'emploi du conditionnel temporel – l'ancrage à un point d'énonciation antérieur (S') – s'incorpore à son sémantisme, et est à l'origine du sens de oui-dire. L'effet de sens citationnel

est dérivé du dialogisme : pour rapporter un déjà dit, l'énonciation de ce dit ne peut qu'être antérieure à S.

– Cette énonciation antérieure implicite est toujours une *hétéro-énonciation* : l'énonciateur *L* rapporte un propos antérieur tenu antérieurement par un énonciateur autre *l*, ce que nous mettrons au compte contextuel de son emploi initial dans des *Actes notariés* et en discours journalistique, et qui explique son succès actuel dans la presse.

– L'effet de non engagement de l'énonciateur *L* procède de la ramification des possibles.

– L'ultériorité de l'élément de référence est effacée, ce qui se teste par le fait que le conditionnel ne saurait être remplacé par *allai(t)* + infinitif, à la différence des emplois temporels.

– L'assignation de l'élément de référence R à l'époque présente (ou future suivant le contexte) pour le conditionnel présent (85), et de l'élément de référence ρ à l'époque passée pour les conditionnels passé (86) et rétrospectif (88), alors que dans la valeur en langue la position de ces éléments par rapport à S n'est pas contrainte, nous semble procéder de ce que, à la différence de ce qui se produit en emploi temporel d'ultériorité subjective (3.3.), l'acte d'énonciation antérieur n'est pas posé mais présumé : on ne dispose ni de son énonciateur (*l*) (lorsqu'il n'est pas explicité sous la forme *selon x*), ni surtout du moment de son énonciation : le calcul de l'élément de référence du procès ne saurait donc se faire *anaphoriquement* à partir de ce moment. Il se fera *déictiquement* par défaut. Un fait de syntaxe textuelle atteste ce fonctionnement différencié des emplois temporel et de ouï-dire dans le calcul de la référence temporelle du procès : alors que le second peut apparaître en titre d'article – c'est le cas de (85) – le premier ne le peut : c'est qu'il faut à l'emploi temporel du contexte antérieur pour son fonctionnement anaphorique, alors que l'emploi de ouï-dire s'en passe du fait de son fonctionnement déictique par défaut.

3.8. Emploi préliminaire

Cet emploi apparaît dans un contexte de jeu d'enfants, ou d'amoureux (Damourette et Pichon ([1911-1936]1970 : § 1846) : les partenaires de l'interlocution s'inventent une autre identité, à partir de laquelle ils développent des activités sur le mode du *comme si* :

(93) (Un couple dans le salon d'un hôtel)

– Je ne te *connaîtrais* pas encore, dit Alissa, on ne se *serait* pas *dit* un mot. Je *serais* à cette table. Toi, à une autre table, seul, comme moi – elle s'arrête –, il n'y *aurait* pas Stein, n'est-ce pas ? pas encore ?

– Pas encore. Stein *vient* plus tard.

Alissa regarde fixement la partie sombre de la salle à manger, la montre du doigt.

– Là, dit-elle, tu *serais* là. Toi, là, moi, ici. On *serait* séparés. Séparés par les tables, les murs des chambres – elle écarte ses poings fermés et elle crie doucement : – séparés encore.

– Il y *aurait* nos premières paroles, dit Max Thor. (M. Duras, *Détruire*, dit-elle, 1969)

Nous savons par le contexte qu'Alissa et Max se connaissent (ils sont mariés), se sont parlé, ne sont pas séparés, etc... On comprend que le couple *imagine* des faits différents de la réalité, qu'il joue à s'inventer une autre vie. Le conditionnel participe activement à la production de l'effet préliminaire en ce qu'il permet la dissociation énonciative : il présuppose un énonciateur implicite *l*, pour qui les procès *ne pas se connaître*, *ne pas se dire un mot*, *être séparés*, etc. sont des possibles, alors que *L* sait très bien qu'ils ne correspondent pas à la réalité présente, même s'il suspend son jugement épistémique, ce qui permet à l'espace transitionnel du jeu de se développer. Comme *l* est une position énonciative fictive, le calcul de la position de l'élément de référence R (ou ρ) ne saurait se rattacher seulement, par

anaphore, au moment de cette énonciation. Il a besoin d'un complément qui l'ancre dans le temps : ce qui se fait, comme pour les emplois éventuels, atténuatifs et de ouï-dire, *déictiquement* par défaut, à partir du seul point stable et effectif, celui de l'énonciation S de L.

Nous venons de présenter la façon dont l'hypothèse temporelle dialogique permet de rendre compte des différents *emplois* du conditionnel : en emploi temporel (3.3. et 3.4.), d'éventualité (3.5.), d'atténuation (3.6.), de ouï-dire (3.7.), préludique (3.8.). (Précision complémentaire : l'imparfait a également des emplois atténuatif et préludique, cf. notice *Temps de l'indicatif*).

Dans ces tours, c'est bien le conditionnel qui, en interaction avec tel ou tel contexte, *produit* tel ou tel sens : si on remplace (lorsque c'est possible) le conditionnel par une autre forme, ledit sens s'efface. Ce que nous pouvons tester sur l'emploi d'éventualité ((80), repris sous (94)) et sur l'emploi de ouï-dire ((35) repris sous (95)) :

(94) tu lui as rien répondu / moi je lui **aurais dit** ses quatre vérités (conversation, 2019)

(95) L'analyse des eaux usées **permettrait** de détecter de façon précoce une contamination de la population (*Le Monde*, titre, 27/05/2020)

Si nous remplaçons le conditionnel passé *aurais dit* par le passé composé *ai dit* en (94a) et le conditionnel présent *permettrait* par le présent *permet* (95a), le sens *contrefactuel* de (94) comme le sens de *ouï-dire* de (95) s'évanouissent :

(94a) tu lui as rien répondu / moi je lui **ai dit** ses quatre vérités

(95a) L'analyse des eaux usées **permet** de détecter de façon précoce une contamination de la population

Les procès ne sont plus posés comme possibles dans le temps ramifié mais comme factuels dans le temps unilinéaire, et pris en charge, à S, par le seul énonciateur L.

Il en va quelque peu différemment pour les effets de sens que nous allons décrire maintenant : indignation (3. 9.), conjecture (3.10.), mirativité (3.11) : le conditionnel y participe, sans pour autant en être un ingrédient nécessaire.

3.9. Effet de sens d'indignation

On trouve le conditionnel dans des énoncés d'indignation (*de rejet, polémique*) (Abouda 2001, Veters 2001) :

(96) (Interview de G. Collard, élu Front national en Petite Camargue, qui défend la corrida avec mise à mort du taureau, contre ses opposants)

[...] s'ils ne veulent pas aller à la corrida, qu'ils n'y viennent pas, mais qu'ils n'empêchent pas les gens pour qui c'est un magnifique rituel, une danse sublime entre la vie et la mort d'aller y assister. [...] dans ce monde de minables où tout le monde triche, y a un type qui pour pas beaucoup d'argent va affronter la mort, pour la beauté de l'art, et cet homme unique, dans la solitude sonore où il se trouve, on **irait** l'expulser ? Alors qu'aujourd'hui on a que des fantoches, y a un type qui va, avec une armure de voile, affronter la mort, et on **dirait** que c'est minable ? Non ! (BFM TV, 21/09/2012)

(97) – Je l'aime ! ...

– Mais s'il ne t'aime pas, lui ? ...

– Il m'aimera... [...] On s'est tué pour moi, et un petit employé qui demeure au cinquième ne

deviendrait pas fou de moi ! Ah ! S'il en était ainsi, je ne serais plus la Baccarat ! (P.-A. Ponson du Terrail, *Rocambole*, 1859)

Commentons seulement (97) : si nous remplaçons le conditionnel présent *deviendrait* par le présent *devient*, le sens d'indignation persiste :

(97a) On s'est tué pour moi, et un petit employé qui demeure au cinquième ne *devient* pas fou de moi !

C'est que ce sens est produit par l'exclamation qui soutient la contradiction argumentative entre la proposition « on s'est tué pour moi », et « un petit employé [...] ne devient pas fou de moi ». Qu'ajoute le conditionnel ? Il permet de placer un point d'énonciation S', et un énonciateur *l* (non co-référent à *L*, la Baccarat), antérieur à S, pour lequel le procès *ne pas devenir fou de la Baccarat* est une possibilité, ce que la Baccarat rejette en montrant l'inanité. Cet effet de sens se trouve déjà chez J. de La Fontaine :

(98) « Du goujon ! c'est bien là le dîner d'un Héron ! / J'*ouvrirais* pour si peu le bec ! aux dieux ne plaise ! » (*Fables*, 1668)

3.10. Effet de sens évidentiel de conjecture

Selon de nombreux auteurs (*i. a.* Imbs (1968), Diller (1977), Haillet (2001), Korzen et Nølke (2001), Tasmowski (2001), Dendale (2010), Bres et Azzopardi (2012), Bourova et Dendale (2013)), le conditionnel aurait développé un emploi de *conjecture*, mis actuellement en relation avec la catégorie de l'évidentialité : il poserait, comme l'emploi de ouï-dire, la source de l'information comme *indirecte*, mais par *inférence*, et non par *rapport*. Notre hypothèse actuelle est que le conditionnel n'est pas à l'origine de l'effet de sens conjectural, mais que, de par sa structure temporelle énonciative, il accentue la conjecture produite par un énoncé interrogatif dans un certain contexte.

Un énoncé conjectural est une hypothèse plausible formulée par abduction (Azzopardi 2011) dans un contexte particulier : à la suite de la survenue d'un fait, le plus souvent inattendu, l'énonciateur en fournit, à partir d'indices, une possible explication. Ce type d'énoncé se réalise notamment au futur (99) et au conditionnel (100, 101) :

(99) (Pierre attend une amie, qui finit par arriver, avec quelque retard) – ah te voilà... je me disais elle t'*aura posé* un lapin (conversation, 2007)

(100) (Monsieur Numance et sa femme ont été invités par Firmin, leur employé, au baptême de son fils) – Mais, dit Monsieur Numance, dites-moi, Firmin, somme toute, c'est le baptême de votre fils, prenez donc une poignée de cigares et donnez-les à vos amis. Ça se fête un baptême. » Ce pékin-là se *foutrait-il* de ma gueule ? se dit Firmin. [...] Est-ce qu'ils me *joueraient* un tour ? (J. Giono, *Les Âmes fortes*, 1950)

(101) « Tu n'as pas voulu me recevoir cette nuit ? Il est des moments où je crois n'avoir jamais lu jusqu'au fond de ton âme. [...] Ne m'*aurais-tu* jamais *aimé* ? [...] Ne m'aimes-tu pas ? » (Stendhal, *Le Rouge et le noir*, 1827)

En (99), Pierre, pour rendre compte du retard de son amie au rendez-vous, conjecture, en énoncé *affirmatif*, qu'elle lui a « posé un lapin » ; en (100), Firmin, pour rendre compte du cadeau inattendu des cigares, conjecture, en énoncé *interrogatif*, qu'il pourrait s'agir d'un « cadeau empoisonné » ; en (101), Mme de Rênal, pour trouver une explication au fait que

son amant n'a pas voulu la « recevoir » la nuit précédente, conjecture, en énoncé *interrogatif*, qu'il ne l'a jamais aimée.

À la différence du futur, le conditionnel ne peut participer à cet effet de sens dans un énoncé à la modalité affirmative. Si nous remplaçons l'interrogation par l'affirmation :

(100a) « prenez donc une poignée de cigares et donnez-les à vos amis. Ça se fête un baptême. » Ce pékin-là se *foutrait* de ma gueule, se dit Firmin. [...] ils me *joueraient* un tour.

(101a) Il est des moments où je crois n'avoir jamais lu jusqu'au fond de ton âme. [...] tu ne m'*aurais* jamais *aimé*. [...] Ne m'aimes-tu pas ?

l'énoncé, dans ce contexte, ne fait guère sens. Pourquoi le conditionnel, à la différence du futur, demande-t-il que l'énoncé soit à la modalité interrogative ? Cette contrainte, difficilement explicable, ne l'est plus, si l'on considère que la conjecture ne tient pas au conditionnel. Pour rendre compte de cela, reprenons (100) et remplaçons le conditionnel et l'interrogation par le présent et l'affirmation :

(100b) Ce pékin-là se *fout* de ma gueule, se dit Firmin. [...] ils me *jouent* un tour.

L'inférence qui rend compte du cadeau est minimalement conjecturale ; elle est prise en charge par le seul Firmin, à S. Si nous remplaçons l'affirmation par l'interrogation totale :

(100c) Ce pékin-là se *fout-il* de ma gueule, se dit Firmin. [...] est-ce qu'ils me *jouent* un tour ?

la dimension conjecturale apparaît bien plus nettement : c'est que l'interrogation met dialogiquement en débat l'affirmation sous-jacente [ce pékin-là se *fout* de ma gueule, ils me *jouent* un tour], imputée à un énonciateur *I* antérieur à partir d'un point d'énonciation *S'*. (Sur le fonctionnement dialogique de l'interrogation, voir l'entrée *Interrogation* in Bres, Nowakowska et Sarale 2019). Le remplacement du présent par le conditionnel « Ce pékin-là se *foutrait-il* de ma gueule ? [...] Est-ce qu'ils me *joueraient* un tour ? » vient confirmer le dialogisme de l'interrogation ; et, par la dimension d'éventualité de ce temps que nous avons dérivée de son fonctionnement dialogique, renforce la dimension épistémique de conjecture de l'énoncé inféré.

À proprement parler, il n'y a donc pas d'emploi conjectural du conditionnel : l'effet de sens de conjecture procède de l'énonciation d'un énoncé à la modalité interrogative, dans un certain contexte (raisonnement abductif pour rendre compte d'un fait inattendu). Le conditionnel est seulement un ingrédient secondaire, qui vient diéser cet effet de sens.

Exception à cette obligation de la modalité interrogative, les cas (fort rares) où le conditionnel transcrit en discours indirect libre au passé, une conjecture qui, en discours direct, aurait été énoncée au futur :

(102) (Un homme a échangé avec sa sœur des propos sur le comportement amoureux très libre d'une voisine, et ils viennent de se rendre compte que la fille de celle-ci les écoutait) « –Tu crois qu'elle nous a entendus ? Nous parlions fort. Ça écoute aux portes, de la mauvaise graine... Avec une mère pareille. Elle a dû en voir d'autres. Question d'habitude. »

M. de Sainteville était très troublé. « Rentrons », dit-il. Il accompagna sa sœur jusqu'à sa chambre presque en silence. Il pensait à la petite, muette, derrière eux, écoutant les paroles atroces... Elle *serait venue* là, se cacher en jouant avec les autres... Quand il redescendit au salon, il demanda tout de suite : « Et les enfants ? » (L. Aragon, *Les Voyageurs de l'impériale*, 1942)

« Elle serait venue là » rapporte en discours indirect libre, dans un énoncé à modalité affirmative, la conjecture que le protagoniste est censé avoir formulé au futur antérieur : « Elle sera venue là ».

On trouve le conditionnel dans des énoncés interrogatifs de conjecture dès l'ancien français (Bourova et Dendale (2013)) :

(103) *He, dieux, fet-il, dont venez vous ?/ Vos armes vendriez les vous ? (Li romans de Claris et Laris, 1447) ('D'où venez-vous ? Auriez-vous vendu vos armes ?')*

3.11. Effet de sens *miratif* ?

La notion de *miratif* a été forgée initialement pour décrire, dans les langues balkaniques (albanais, bulgare, turc), puis tibéto-birmanes et athapascanes, le marquage spécifique de l'étonnement de l'énonciateur devant un fait nouveau, auquel il ne s'attendait pas (Lazard 2001). Elle est actuellement étendue à des langues comme l'anglais ou le français qui ne disposent pas d'un marqueur dédié au miratif mais qui pour autant ne l'en signifieraient pas moins de différentes façons. Le conditionnel marquerait-il le miratif dans les énoncés interrogatifs (104) et (105) ?

(104) – Qu'avez-vous, mon enfant, lui dit Claude. Vous aimez, vous vous croyez dédaigné, mais il n'en est rien. Dans quelques jours, vous aurez le champ libre ici, vous y règnerez, vous serez aimé par plus d'une personne.

– Que me dites-vous? s'écria Calyste. Qui m'aime ici ?

– Camille, répondit Claude.

– Camille m'*aimerait* ? demanda Calyste. (H. de Balzac, *Béatrix*, 1839)

(105) – Le vrai médecin, répondit Bianchon, se passionne pour la science. [...] depuis dix jours je pense à toute heure à mes malades, car ils sont deux, la femme et le mari ! Ne vous sont-ils pas alliés, car, madame, vous êtes la fille de monsieur Crevel, dit-il en s'adressant à Célestine.

– Quoi ! votre malade *serait* mon père ?... dit Célestine. Demeure-t-il rue Barbet-de-Jouy ?

– C'est bien cela, répondit Bianchon. (H. de Balzac, *La Cousine Bette*, 1846)

En (104), Calyste, dans l'énoncé « Camille m'aimerait ? », marque sa surprise à la révélation qui vient de lui être faite de l'amour que lui porte Camille. En (105), Célestine marque sa stupeur à la révélation (indirecte) de la maladie de son père. Manipulons ces énoncés en remplaçant le conditionnel par le présent :

(104a) – Camille m'*aime* ? demanda Calyste.

(105a) – Quoi ! votre malade *est* mon père ? dit Célestine.

L'effet de sens miratif ne disparaît pas : c'est que la mirativité du tour tient non au conditionnel mais, comme pour la conjecture, à une interrogation inférentielle. À la différence cependant de l'effet de sens d'évidentialité par conjecture de (100) analysé *supra* :

(100) Ce pékin-là se *foutrait*-il de ma gueule ? se dit Firmin. [...] est-ce qu'ils me *joueraient* un tour ?

on n'a pas affaire en (104) et (105) à une inférence conjecturale, mais à une inférence mirative : l'énonciateur *L* ne cherche pas une hypothèse plausible à un fait qu'il trouve bizarre comme en (100), mais réagit affectivement – littéralement il « n'en croit pas ses oreilles » – à ce qui vient de lui être dit. Nous semble le confirmer la différence de syntaxe de

l'interrogation : alors qu'en (100), l'interrogation se signifie comme demande d'*information* (version rétrograde simple : *foutrait-il ?* ; particule interrogative *est-ce que* : *est-ce qu'ils me joueraient un tour ?*), en (104) et (105) elle se signifie comme demande de *confirmation* (par le seul point d'interrogation ; cf. également, la réponse de Bianchon : « C'est bien cela »). Le conditionnel n'est donc pas à l'origine de l'effet de sens miratif ; il en est seulement un ingrédient qui l'accroît : l'énonciateur *L* dièse la surprise provoquée par la révélation qui vient de lui être faite en mettant l'inférence de l'amour (104) ou de la maladie (105) au compte d'un autre énonciateur *l*, comme si lui-même ne pouvait pas la prendre en charge.

Notons qu'on trouve ce même type d'énoncé miratif à la modalité exclamative :

(106) Pendant toute l'absence de Julien, elle avait été en proie à un malheur extrême, qui l'avait fait réfléchir.

– Quoi ! j'*aimerais*, se disait-elle, j'*aurais* de l'amour ! Moi, femme mariée, je *serais* amoureuse ! (Stendhal, *Le Rouge et le noir*, 1827)

Mme de Rênal ne cherche pas une hypothèse plausible à son trouble : elle réagit par l'exclamation au sentiment amoureux adultère qu'elle éprouve pour Julien ; par le conditionnel, elle le met au compte d'un énonciateur autre *l*, comme si elle-même, en tant que « femme mariée », ne pouvait pleinement l'assumer.

3.12. Emploi de *bilan* ?

On sait que le futur antérieur, à la différence du conditionnel passé, a développé un emploi dit de *bilan* :

(107) Oui, Deleuze *aura été* notre grand physicien, il *aura contemplé* pour nous le feu des étoiles, *sondé* le chaos, [...]. Il *aura été* celui qui ne supporte pas l'idée que le grand Pan est mort. (A. Badiou, *Deleuze*, 1997)

Le futur antérieur peut être remplacé temporellement par un passé composé : *Deleuze a été notre grand physicien*, mais dans ce cas l'énoncé ne produit plus le sens de *bilan*. On a affaire à un emploi dialogique du futur : le contexte interdisant l'interprétation selon laquelle l'élément de référence du procès serait posé dans l'époque future à partir du point d'énonciation *S* de *L*, le futur, en conformité avec l'instruction temporelle donnée par sa valeur en langue, demande de placer dans l'avenir le point d'énonciation *S'* d'un énonciateur *l*. Le futur actualise non le procès, mais son énonciation (sous-entendue) par *l*. Le conditionnel ne peut participer à la production de cet effet de sens dialogique : le *bilan* est l'évaluation énonciativement future d'un fait passé : si cet effet de sens peut se développer sur l'ultériorité déictique du futur, il ne peut le faire sur l'ultériorité anaphorique du conditionnel.

Et pourtant... N'a-t-on pas affaire à cet effet de sens avec le conditionnel passé de cet *incipit* d'un chapitre du roman *14* de J. Echenoz :

(108) Anthime en *aurait* beaucoup *vu*, des animaux, toutes sortes d'entre eux, pendant ces cinq cents jours. Car si la guerre frappe électivement les villes [...], elle se déroule aussi beaucoup à la campagne où l'on sait que les bêtes ne manquent pas. (J. Echenoz, *14*, 2012)

Par la vertu temporelle dialogique du conditionnel, le narrateur, comme dans l'emploi de conjecture en modalité affirmative (*supra* (102)), rapporte en discours indirect libre ce que le protagoniste aurait dit, en discours direct, au futur antérieur : « J'en *aurai* beaucoup *vu*, des

animaux [...] ». L'emploi *de bilan* du conditionnel n'existe pas : nous avons seulement rencontré un futur antérieur de bilan transposé en discours indirect libre en conditionnel passé.

3.13. Évaluation de l'hypothèse temporelle dialogique

Résumé : Nous avons développé l'hypothèse selon laquelle le conditionnel, de par sa morphologie, est une forme dialogique : l'affixe [ε] place un point d'énonciation secondaire S' (et un énonciateur *l*) dans le passé du point d'énonciation principal S de l'énonciateur *L* ; et l'infixe [ʁ] projette, à partir de ce point d'énonciation secondaire, l'élément de référence (R ou ρ) du procès comme ultérieurement possible. Le conditionnel permet d'introduire la ramification dans une époque, le passé, qui en principe l'exclut. Nous avons vu que cette structure temporelle dialogique pouvait être à même d'expliquer ses différents emplois et effets de sens : elle est à l'origine de la valeur épistémique qu'ils ont en partage du fait de cette structure énonciative subjective et du placement de l'élément de référence du procès au conditionnel dans la ramification du temps qu'elle induit. Nous avons vu également que le conditionnel, quelque dix siècles après la première occurrence relevée, avait réussi à se libérer de cette matrice énonciative de subjectivité, pour signifier l'ultériorité comme *factuelle*, et s'éloigner ainsi de ce qui faisait son originalité au sein du système des temps de l'indicatif (Bres (2009)) : son fonctionnement dialogique.

Critique : L'hypothèse temporelle dialogique du conditionnel que nous avons développée rencontre plusieurs difficultés, dont certaines à nos propres yeux :

1. Son maniement est relativement lourd, complexe, voire trop *coûteux*. Ne serait-il pas plus simple de poser à la façon p. ex. de P.P. Haillet que « l'emploi du conditionnel a fondamentalement pour effet la représentation du procès correspondant comme non intégré à la réalité du locuteur en tant que tel, auteur de l'énoncé » (2003 : 46) ? Outre que cette valeur ne recouvre pas l'emploi factuel (3.4.), qui est, lui, pleinement « intégré à la réalité du locuteur », cette solution, purement sémantico-énonciative, n'explique en rien d'où procède cette valeur qui est commune à la plupart des emplois et effets de sens du conditionnel. Nous avons fait le choix exigeant inverse : partir non d'un effet de sens largement transversal, mais de la morphologie – ce choix est également celui de l'approche temporelle (*supra* 1.7.1.) – et de la diachronie, qui permet notamment de proposer une explication de l'emploi de oui-dire au XVI^e siècle (3.7.) et de l'emploi factuel au XIX^e siècle (3.4.).

2. L'explication est pour certains emplois ou effets de sens contre-intuitive et peut être perçue comme une contorsion pour rendre à raison un emploi rebelle, et ce parce que les éléments sur lesquels prend appui notre analyse – ramification de l'ultériorité, dédoublement du point d'énonciation en S et S', mise en place d'un énonciateur antérieur *l* – sont difficilement falsifiables. Si ces outils apparaissent comme parfaitement fondés pour l'explication de l'emploi d'ultériorité subjective en discours rapporté (3.3.), ils le sont bien moins pour les autres pour lesquels nous parlons de point S' et d'énonciateur *l* *fictifs*. On peut penser qu'ils n'ont aucun fondement linguistique et sont tirés du chapeau du linguiste comme les lapins du chapeau du prestidigitateur.

3. Une autre difficulté de notre hypothèse, qu'elle partage avec toutes les approches monosémistes, est la suivante : la différence de situation temporelle de l'élément de référence (R ou ρ) selon les emplois, que nous rappelons :

(i) en emploi temporel de discours rapporté (3.3.), le conditionnel présent ne situe pas l'élément de référence R pas plus que les conditionnels passé et rétrospectif ne situent

l'élément de référence ρ par rapport au point S. De ce fait, ces éléments peuvent être placés *contextuellement* dans l'époque passée, présente, ou future ;

(ii) en emploi temporel d'ultériorité factuelle (3.4.), le conditionnel présent situe l'élément de référence R comme les conditionnels passé et rétrospectif situent l'élément de référence ρ seulement dans l'époque passée ; ils ne peuvent le situer dans l'époque présente, ni dans l'époque future.

(iii) dans les emplois et effets de sens dans lesquels prédomine le sens épistémique (3.5. – 3.11.), le conditionnel présent situe obligatoirement l'élément de référence R dans l'époque présente ou future, mais ne peut le faire dans l'époque passée ; les conditionnels passé et rétrospectif situent l'élément de référence ρ dans l'époque passée, mais pas dans l'époque présente ni dans l'époque future (à l'exception de l'emploi éventuel (3.5.), avec l'aide d'un circonstant temporel, voir *supra* (64)).

L'explication de (i) est robuste : en discours rapporté, l'ultériorité de l'élément de référence se construit à partir du point d'énonciation S'*effectif* : elle est anaphorique, et donc ne positionne pas R ou ρ par rapport à S. C'est le contexte qui les placera dans l'époque présente, passée ou future.

L'explication de (ii) est convaincante : en emploi factuel, le fait que R et ρ ne peuvent être situés que dans l'époque passée, comme irrévocables dans le temps unilinéaire, procède de la textualité narrative rétrospective.

L'explication pour (iii) emporte moins facilement l'adhésion : nous avons avancé que, dans ces emplois, l'ultériorité procédait d'un point d'énonciation *fictif*. Le calcul de la référence ultérieure de l'élément de référence R ou ρ ne saurait se faire *anaphoriquement* à partir d'un tel repère, qui manque d'assise. Il se ferait *déictiquement* par défaut, la langue faisant servir *temporellement* la différence d'aspect entre la forme simple du conditionnel présent et la forme composée du conditionnel passé : l'élément de référence R est posé, suivant le contexte, dans l'époque présente ou dans l'époque future ; l'élément de référence ρ est placé dans l'époque passée.

On peut penser là également que l'explication par la distinction anaphorique / déictique n'est pas totalement pertinente, et qu'elle est tirée du chapeau du linguiste-prestidigitateur.

4. Nous avons fait appel, pour les emplois d'ultériorité factuelle dans le passé (3.4.) et de ouï-dire (3.7.), à la notion de grammaticalisation. On peut objecter que pour être plus crédible cette hypothèse explicative devra faire état des quatre étapes du scénario de Heine (2002) par lesquelles la valeur source A se transforme en valeur cible B (*initial stage A, bridging context Ab, switch context aB, conventionalization B*), ce que nous n'avons fait qu'esquisser jusqu'à présent pour l'emploi factuel (Bres *et al.* 2018).

4. Etudes contrastives et typologiques

Squartini (2004) compare les emplois du futur et du conditionnel dans quatre langues romanes : espagnol, français, italien, portugais. La thèse de S. Azzopardi (2011) présente une analyse contrastive du futur et du conditionnel en espagnol et en français. (Voir également les thèses de Provôt (2011) pour la comparaison français / allemand, de Alas (2012) pour la comparaison français / finlandais, de Dodig (2018) pour la comparaison français / serbe). Kronning (2014) contraste l'emploi de ouï-dire en espagnol, français et italien. On ne peut que souhaiter que se développe ce type d'étude, qui permet de connaître précisément les similitudes et différences du fonctionnement du conditionnel dans les différentes langues notamment romanes. Il semble intéressant de noter p. ex., concernant le français, qu'il n'a pas (encore ?) développé un type d'emploi évidentiel de conjecture que réalise notamment

l'espagnol, dans lequel le conditionnel présent place l'élément de référence R dans le passé (à la différence du fonctionnement explicité *supra* en 3.13.3.) :

(109) Eugenio se volvió a casar al poco, con una chica muy joven, ni veinte años *tendría*. (L. Etxebarria, *Una historia de amor como otra cualquiera*, 2004) ('Eugène se remariera rapidement, avec une fille très jeune, elle *n'*aurait* / ne *devait* même pas *avoir* 20 ans').

On peut pour l'heure consulter le N° 40 de *Faits de langues* (2012), qui présente des articles sur le conditionnel en corse, italien, occitan et portugais. On trouvera dans ce même n° des articles sur différentes langues typologiquement différentes, qui ne disposent pas d'un conditionnel, mais signifient tout ou partie des valeurs temporelles et modales par d'autres moyens

5. Données

Les données, dans certaines études récentes (Bourova et Tasmowski 2007 ; Rossari, Ricci et Dolamic 2018 ; Patard et De Mulder 2012, 2020), se fondent sur des corpus conséquents et qui couvrent la période du latin au français contemporain. Ainsi peuvent être datées précisément les premières occurrences de tel ou tel tour, comme quantifiée leur importance : les proportions sont relativement stables depuis l'ancien français pour les emplois d'éventualité (environ 80 % des occurrences) et en discours rapporté (environ 10%), les autres emplois se répartissant les 10% restants avec des différences selon les périodes. Conséquence de la prévalence quantitative de l'emploi d'éventualité : le conditionnel est, dans la conscience actuelle des locuteurs, perçu comme un signifiant de modalité épistémique, en détachement de ses emplois d'ultériorité en discours rapporté. Autre conséquence de cette prévalence dans les pratiques discursives : l'emploi d'éventualité est celui que les jeunes enfants produisent en premier (avec l'emploi d'*atténuation*) (Morgenstern et Parisse (2012)).

6. Bilan

6.1. Notions importantes pour le domaine donné

Les paramètres de temps, d'aspect, de mode, et également d'évidentialité permettent de décrire le fonctionnement du conditionnel.

La distinction entre valeur en langue d'une part, et emplois et effets de sens en discours, d'autre part apparaît comme heuristique ; tout comme la notion de grammaticalisation qui permet d'étudier le conditionnel dans sa diachronie.

6.2. Interprétations incontestées ou contestées

Les questions de l'origine bas latine du conditionnel, de son statut (temps ou mode ?), de l'unité de la forme font toujours débat, même si la majorité des recherches penchent pour la grammaticalisation de la périphrase [infinitif + *habere* à l'imparfait] à valeur sémantique aléthique ; pour l'appartenance du conditionnel au mode indicatif ; pour une seule forme pouvant entrer en discours dans la production de sens variés, voire opposés.

La variation du placement temporel de l'élément de référence R ou ρ selon les emplois (3.13.3.) devra, quelle que soit l'hypothèse développée, faire l'objet d'explications plus consistantes.

6.3. Études à faire

Afin d'approfondir les connaissances sur le conditionnel, **plusieurs** types d'étude nous semblent souhaitables :

(i) des études diachroniques sur la concurrence subjonctif / conditionnel ;

(ii) des recherches diachroniques fines, complémentaires à celles de Patard et De Mulder (2012, 2021), qui permettent de tracer des dérivations plus assurées entre les différents emplois ;

(iii) complémentaires à D'Hulst (2002), Squartini (2004), Azzopardi (2011) et Kronning (2014), des travaux contrastifs sur le conditionnel (et le futur) dans les langues romanes ;

(iv) si la concurrence que le présent prospectif (*va neiger*) livre au cours des siècles au futur simple (*neigera*) a été abondamment travaillée (i. a. Poplack et Dion (2009), Abouda et Skrovec (2017)), la concurrence que les imparfaits prospectifs *allait neiger* et *devait neiger* livrent au conditionnel présent (*neigerait*) dans l'emploi d'ultériorité dans le passé est bien moins documentée. Une première étude a été conduite sur la diachronie de la compétition *allait neiger / neigerait* par Bres, Diwersy et Luxardo (2018), à partir du volumineux corpus *PRESTO* qui couvre la période allant du XVI^e au XX^e siècle. Les premiers résultats font apparaître que, si au fil des siècles, l'usage de l'imparfait prospectif se développe au détriment du conditionnel, il le concurrence bien moins sévèrement que le présent prospectif ne concurrence le futur simple : au XX^e siècle, 18 % de l'emploi d'ultériorité dans le passé usent *allait neiger* contre 82 % de *neigerait*. Restent à faire, complémentaires à Sarrazin et Azzopardi (2012), des analyses fines de cette concurrence, comme de sa différence avec la concurrence *va neiger / neigera*. Ce même type de recherche est attendu sur la concurrence *devait neiger / neigerait*.

Références bibliographiques

Pour une bibliographie complète sur le conditionnel, voir Dendale P. et Veters C. (2001), Bibliographie spécialisée sur le conditionnel en français, in Dendale P. et Tasmowski L.(éd.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 365-374 ; et Van de Weerd J. et Dendale P. (2017), L'étude linguistique du conditionnel en français. État des lieux thématique et bibliographie rétrospective (2000-2015), *Revue de linguistique romane*, t. 81, 89-112.

Abbé Regnier-Desmarais (1705), *Traité de la grammaire française*.

Abouda L. (1997a), *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français*. Paris : Université Paris VII. Thèse de doctorat.

Abouda L. (1997b), Le conditionnel: temps ou mode ? Arguments syntaxiques, *Revue romane*, 32, 179-198.

Abouda L. (2001), Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 277-294.

Abouda L. et Skrovec M. (2017), Alternance futur simple / futur périphrastique : variation et changement en français oral hexagonal, *Revue de Sémantique et Pragmatique* 41-42, 155-179.

Aikhenvald A. Y. (2004), *Evidentiality*. Oxford: Oxford University Press.

Ašić T., Bres J., Dodig M. et Torterat F. (2017), Conditionnel temporel objectif et constructions non téléonomiques en français et en serbe. *Travaux de linguistique* 75/2, 7-29.

- Azzopardi S. (2011), *Le futur et le conditionnel : valeur en langue et effets de sens en discours. Analyse contrastive espagnol / français*, Thèse de doctorat, Université Paul-Valéry Montpellier III.
- Azzopardi S. et Bres J. (2011). Temps verbal et énonciation. Le futur et le conditionnel en français : l'un est dialogique, l'autre pas (souvent), *Cahiers de praxématique* 56, 55-78.
- Azzopardi S. et Bres J. (2017), Le système temporel et aspectuel des temps verbaux de l'indicatif (en français), *Verbum*, XXXIX, 1, 71-112.
- Beauzée N. ([1767]2017), *Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. Paris : J. Barbou.
- Bena J. M. (2011), *Terminologie grammaticale et nomenclature des formes verbales*, Paris : L'Harmattan.
- Benveniste E. ([1966]1974), Les transformations des catégories linguistiques, dans *Problèmes de linguistique générale* II, Paris, Gallimard, 126-136.
- Borel M. (à par.), *Les formes verbales surcomposées en français*, Peter Lang.
- Bourova V. (2001), Le conditionnel d'atténuation (*vouloir*). Étude diachronique, *Plovdiv University Scientific Works*, 39-1, 701-717.
- Bourova V. et Dendale P. (2013), *Serait-ce un conditionnel de conjecture ?* Datation, évolution et mise en relation de deux conditionnels à valeur évidentielle, *Cahiers Chronos* 26, 183-200.
- Bourova V. et Tasmowski L. (2007), La préhistoire des futurs romans. Ordre des constituants et sémantique, *Cahiers Chronos* 19, 25-41.
- Buffier C. (1709), *Grammaire française sur un plan nouveau, pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée*, Paris : N. Le Clerc.
- Bres J. (1997), Ascendance / descendance ; incidence / décadence en français : affaires de couples, *Cahiers de praxématique* 29, 157-183.
- Bres J. (2009), Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif, *Langue Française* 163, 21-39.
- Bres J. (2010a), Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer, in Alvarez Castro C., Bango de la Campa F., et Donaire M.L. (éd.), *Liens linguistiques*, Peter Lang, 201-225.
- Bres J. (2010b), Alors comme ça, le conditionnel serait une forme dialogique..., in Colas-Blaise M., Kara M., Perrin L. et Petitjean A., (éd.), *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage*, Metz : Presses universitaires de Metz, 201-225.
- Bres J. (2010c), *Arthur, où t'as mis ton corps ?* Conditionnel et actualisation de l'effet de sens historique, in Bres J., Arabyan M., Ponchon Th., Rosier L., Tremblay R., et Vachon-l'Heureux P., Actes du colloque international de l'AIPL, *Le concept d'actualisation en psychomécanique*, juin Bruxelles, Limoges : Lambert Lucas, 193-204.
- Bres J., (2012a), Conditionnel et ultériorité dans le PASSÉ : de la *subjectivité* à l'*objectivité* , Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Lyon, 4-7 juillet, <http://www.ilf-cnrs.fr/> 1719-1730.
- Bres J. (2012b), *Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps...* Du conditionnel dit journalistique, in Maury-Rouan Cl. (éd.), *Regards sur le discours*, Aix-en-Provence : Presses de l'université de Provence, coll. Langues et langage, 15-33.
- Bres J. (2015), De la défektivité de *aller* et de *venir* dans les périphrases d'ultériorité (*il va pleuvoir*) et d'antériorité (*il vient de pleuvoir*) proches à l'indicatif, *L'Information grammaticale*, 144, 27-33.
- Bres J. (2018), Le conditionnel en français : un état de l'art, *Langue française* 200, 5-17.
- Bres J. et Azzopardi S. (2012), *On aurait oublié les clés du dialogisme sur la porte de l'analyse ?* De l'effet de sens de *conjecture* du futur et du conditionnel en français, in Bres J., Nowakowska A., Sarale J.-M., Sarrazin S., (éd.), *Dialogisme : langue, discours*, Peter Lang, 135-147.

- Bres J., Azzopardi S. et Sarrazin S. (2012), Le conditionnel en français : énonciation, ultériorité dans le passé et valeurs modales, *Faits de langues* 40, 37-43.
- Bres J., Diwersy S. et Luxardo G., (2018), The competition between present conditional and prospective imperfect in French over the centuries, in Ayoun D., Celle A., Lansari L. (éd.), *Tense, Aspect, Modality and Evidentiality: Cross-linguistic perspectives*. Amsterdam: John Benjamins. 65-80.
- Bres J. et Nowakowska A. (2006), Dialogisme : du principe à la matérialité discursive, in Perrin L. (éd.), *Le sens et ses voix*, Recherches linguistiques 28, Metz : Université de Metz, 21-48.
- Bres J., Nowakowska A. et Sarale J.-M. (2018), *Petite grammaire alphabétique du dialogisme*, Paris : Garnier.
- Bybee J., Perkins R., et Pagliuca W. (1994), *The evolution of grammar*, Chicago: The University of Chicago Press.
- Caudal P. (2018), Vers une approche constructionnelle des structures au conditionnel, *Langue française* 200, 49-61.
- Caudal P. et Vettors C. (2005), Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme des fonctions d'acte de langage, *Cahiers Chronos* 12, 109-124.
- Celle A. (2007), Analyse unifiée du conditionnel de non-prise en charge et comparaison avec l'anglais, *Cahiers Chronos* 19, 43-61.
- Claris J.-M. (1971), Notes sur les formes en *-rait*, *Langue française* 11, 32-38.
- Clédat L. (1897), Le conditionnel, *Revue de philologie française et de littérature* 11, 275-308.
- Combettes B., (2018), Conditionnel et irréel du passé dans le système hypothétique : facteurs d'évolution à la période classique, *Langue française* 200, 91-103.
- Damourette J. et Pichon E. ([1911-1936]1970). *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*. Tome V, Paris : d'Artrey.
- Dendale P. (1993), Le conditionnel de l'information incertaine: marqueur modal ou marqueur évidentiel ?, in Hilty G., *Actes du XX^e congrès international de linguistique et philologie romanes*, Tübingen, Francke Verlag, t. 1, 165-176.
- Dendale P. (2001), Les problèmes linguistiques du conditionnel français, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck, 7-18.
- Dendale P. (2010), *Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris ?* À propos de deux emplois épistémiques du conditionnel, in C. Alvarez Castro, F. Bango de la Campa, et Donaire M.L. (éd.), *Liens linguistiques*, Berne : Peter Lang, 291-317.
- Dendale P. (2018), Évidentialité ou non-prise en charge ? Le cas du conditionnel épistémique en français. Une réanalyse, *Langue française* 200, 63-76.
- Dendale P. et Tasmowski L. (1994), L'évidentialité ou le marquage des sources du savoir, *Langue française* 102, 3-7.
- Dendale P. et Tasmowski L. (éd.) (2001), *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck.
- Desclés J.-P. (2017), Invariants des temps grammaticaux et référentiels temporels. *Verbum* 39/1, 155-189.
- Desclés J.-P. et Guentchéva Z. (2010), Référentiels aspecto-temporels : une approche formelle et cognitive appliquée au français, in F. Neveu, V. Muni Toke, J. Durand, T. Klingler, L. Mondada, S. Prévost (éds), *Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF 2010*, Paris, Institut de Linguistique Française.
- D'Hulst Y. (2002), Le développement historique des propriétés temporelles du conditionnel en français et en italien, in : Laca B. (éd.), *Temps et aspect. De la morphologie à l'interprétation*, Vincennes, Presses Universitaires de Vincennes, 81-98.
- Dik S. (1989), *The Theory of Functional Grammar*. Dordrecht: Foris.
- Diller A.-M. (1977), Le conditionnel, marqueur de dérivation illocutoire, *Semantikos* 2, 1-17.
- Dodig M. (2018), *Le conditionnel français et ses équivalents sémantiques en serbe. Étude*

- comparative entre le conditionnel français et le potentiel serbe*, Thèse de doctorat, Université Montpellier 3 et Université de Kragujevac.
- Donaire M.-L. (1998), La mise en scène du conditionnel, ou quand le locuteur reste en coulisses, *Le Français Moderne* 66, 2, 204-227.
- Faits de langues* 40 (2012).
- Fleishman S. (1982), *The Future in Thought and Language : Diachronic Evidence from Romance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Gardies J.-L. (1975), *La logique du temps*. Paris : PUF.
- Gosselin L. (1996), *Sémantique de la temporalité en français*, Louvain-la Neuve : Duculot.
- Gosselin L. (1999), Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques, *Cahiers Chronos* 4, 29-51.
- Gosselin L. (2001), Relations temporelles et modales dans le conditionnel journalistique, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 45-66.
- Gosselin L. (2005), *Temporalité et modalité*, Bruxelles, Duculot-de Boeck.
- Gosselin, L. (2011), L'aspect de phase en français : le rôle des périphrases verbales, *Journal of French Language Studies*, 21/3, 149-171.
- Gosselin L. (2017), Les temps verbaux du français : du système au modèle, *Verbum*, XXXIX, 1, 31-70.
- Gosselin L. (2018), Le conditionnel temporel subjectif et la possibilité prospective, *Langue Française* 200, 19-33.
- Grevisse M. et Goosse A. (2008¹⁴), *Le bon usage*, Bruxelles : de Boeck Duculot.
- Guentchéva Z. (1994), Manifestations de la catégorie du médiatif dans les temps du français, *Langue française* 102, 8-23.
- Guillaume G. ([1929]1970), *Temps et verbe*, Paris : Champion.
- Haillet P.P. (2001), À propos de l'interrogation totale directe au conditionnel, in Dendale et Tasmowski, 2001, 295-330.
- Haillet P. P. (2002), *Le conditionnel en français. Une approche polyphonique*, Paris : Ophrys.
- Haillet P. P. (2003), Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel, *Langue française* 138, 35-47.
- Heine B. (2003), Grammaticalization, in B. Joseph et R. Janda, (eds), *The Handbook of Historical Linguistics*, Oxford: Blackwell, 575-601.
- Hopper P. et Traugott E. ([1993]2003), *Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Imbs P. (1960), *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris : Klincksieck.
- Korzen H. et Nølke H. (2001), Le conditionnel : niveaux de modalisation, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 125-146.
- Kripke S. (1963), Semantical Considerations on Modal Logic, *Acta Phil. Fennica* 16, 83-94.
- Kronning H. (2005), Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique, in Bres J. et al. (éd.), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck/Duculot, 297-323.
- Kronning H. (2012), Le conditionnel épistémique : propriétés et fonctions discursives, *Langue française* 173, 83-97.
- Kronning H. (2014), Pour une linguistique contrastive variationnelle : le conditionnel épistémique d'emprunt en français, en italien et en espagnol, in Helland H. P. et Meklenborg Salvesen C. (éd.), *Affaire(s) de grammaire. Mélanges offerts à Marianne Hobaek Haff à l'occasion de ses soixante-cinq ans*, Oslo: Novus Press, 67-90.
- Kronning H. (2018), Epistemic modality and evidentiality in Romance: the Reportive Conditional, in Guentchéva Z. (éd.), *Epistemic Modalities and Evidentiality in Cross-Linguistic Perspective*, Berlin/Boston: De Gruyter Mouton, 69-102.

Langue Française 200 (2018).

Lanly A. (1958), Nous avons à parler maintenant du futur, *Le Français moderne* 26, 16-46.

Lanly A. (2002), Plaidoyer pour le conditionnel en *-rais*, *L'Information grammaticale* 95, 20-22.

Lazard G. (2001), On the grammaticalization of evidentiality, *Journal of pragmatics* 33, 3, 359-368.

Leeman D. (1994), *Grammaire du verbe français. Des formes au sens*, Paris : Nathan.

Martin R. (1971), *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris : Klincksieck.

Martin R. (1981), Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? (à propos du futur et du conditionnel en français), *Langages* 64, 81-92.

Martin R. (1983), *Pour une logique du sens*, Paris, P.U.F.

Meillet A., ([1912]1926), L'évolution des formes grammaticales, in *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris : Champion, 130-148.

Melis L. (2001), Hypothèses non temporelles sur le conditionnel comme tiroir de l'indicatif, in Dendale P. et Tasmowski L.(éd.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 67-88.

Moeschler J. et Reboul A. (2001), Conditionnel et assertion conditionnelle, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), 147-168.

Moignet G. (1981), *Systématique de la langue française*, Paris : Klincksieck.

Morgenstern A. et Parisse C. (2012), Premières formes de conditionnel chez l'enfant, *Faits de langues* 40, 219-222.

Nillson-Ehle H. (1943), Le conditionnel « futur du passé » et la périphrase *devait*+infinitif, *Studia neophilologica* 16, 50-88.

Pagani-Naudet C. (2012), Le conditionnel dans les grammaires du français, *Faits de langues* 140, 215-218.

Palsgrave J. ([1530]1852), *L'éclaircissement de la langue française*, Paris : Imprimerie nationale.

Patard A. (2017), Du conditionnel comme constructions ou la polysémie du conditionnel, *Langue française* 194, 105-124.

Patard A. et De Mulder W. (2012), L'évolution des usages du conditionnel en français, *Faits de langues* 40, 29-36.

Patard A. et De Mulder W. (2021, à par.), The future and conditional: from Latin to Old French, in Carlier A., Danckaert L., Guillot-Barbance C., Selig M., et Vangaever J. (Eds.), *Bridging the gap between Late Latin and Early Old French*. Berlin, Boston: De Gruyter.

Poplack Sh. et Dion N. (2009), Prescription vs praxis: The evolution of future temporal reference in French, *Language* 85, 3, 557-587.

Provôt A. (2011), *Le conditionnel en français et ses équivalents en allemand : le concept de référentiel temporel et l'analyse aspecto-temporelle et énonciative*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris IV-Sorbonne.

Provôt A. et Desclés J.-P. (2012), Existe-t-il un 'conditionnel médiatif' en français ?, *Faits de langues* 40, 45-52.

Reichenbach H. (1947), *Elements of Symbolic Logic*. New York : Macmillan et Co.

Rescher N. et Urquhart A. (1971), *Temporal logic*, Vienne, New York, Springer-Verlag.

Restaut P. (1730), *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, Paris : Lottin.

Rossari C. (2009), Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt ?, *Tranel* 51, 75-96.

Rossari C., Ricci C. et Dolamic L., (2018), Le conditionnel appliqué à *devoir /dovere* et son potentiel argumentatif, *Langue française* 200, 105-120.

- Rousseau A. (2012), Futur et conditionnel dans les langues romanes et germaniques : pour une analyse résolument nouvelle, *Faits de langues* 40, 77-84.
- Sarrazin S. et Azzopardi S. (2012), L'alternance du conditionnel et de la périphrase itive à l'imparfait dans des corpus oraux espagnols et français, *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Philologia* 3, 57-68.
- Soutet O. (2006), Reformulation de la chronogénèse des formes du futur et du conditionnel dans le système verbal français, *Le Français moderne* 75, 2, 177-190.
- Squartini M. (2001), The internal structure of evidentiality in Romance, *Studies in language*, 25, 297-334.
- Squartini M. (2004), La relazione semantica tra Futuro e Condizionale nelle lingue romanze, *Revue Romane* 39, 1, 68-96.
- Tara G. B. (2014), *Les périphrases verbales avec habeo en latin tardif*, Paris : L'Harmattan.
- Tasmowski L. (2001), Questions au conditionnel, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck, 331-343.
- Thomas J.-F. (2012), Ultériorité dans le passé et éventualité en latin, *Faits de langues* 40, 13-20.
- Togebly K. (1982), *Grammaire française*, Copenhague : Akademisk Forlag.
- Tournadre, N. (2004), Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XCIX/1, 7-68.
- Van de Weerd J. (2018), Vers les origines sémantiques du conditionnel épistémique. Étude d'un genre juridique en français classique (XVIe-XVIIIe siècles), *Langue française* 200, 77-89.
- Van de Weerd J. et Dendale P. (2017), L'étude linguistique du conditionnel en français. État des lieux thématique et bibliographie rétrospective (2000-2015), *Revue de linguistique romane*, 81, 321-322, 89-112.
- Vet C. (1981), La notion de "monde possible" et le système temporel et aspectuel du français, *Langages* 64, 109-124.
- Vet C. et Kampers-Manhe B. (2001), Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels et modaux, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 89-104.
- Vetters C. (2001), Le conditionnel : ultérieur du non-actuel, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 169-210.
- Vuillaume M. (2001), L'expression du futur du passé en français et en allemand, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 105-124.
- Wagner R.-L. (1939), *Les Phrases hypothétiques commençant par "si" dans la langue française, des origines à la fin du XVIe siècle*, Paris : Droz.
- Wilmet M. (1976), *Études de morpho-syntaxe verbale*, Paris : Klincksieck.
- Wilmet M. (2001), L'architecture du 'conditionnel', in : Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 21-44.
- Wilmet M. ([1997]2003), *Grammaire critique du français*, Bruxelles : Duculot.
- Yvon H. (1946), Étude sur notre vocabulaire grammatical. Le mot *conditionnel*, in *Études romanes dédiées à Mario Roques par ses amis, collègues et élèves de France*, Paris : Droz, 149-168.
- Yvon H. (1956), Pour une nomenclature grammaticale claire et précise, *Le Français Moderne*, 24, 3, 161-167.